

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME I

(TOME XLI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : M. de la Roche
Rédacteur en chef : M. de la Roche
Membres du Comité : M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche

Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.



J. CRÉTINEAU-JOLY

JACQUES CRÉTINEAU-JOLY. — *Sa vie politique, religieuse et littéraire*, d'après ses mémoires, sa correspondance, et autres documents inédits, par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers. — Un vol. in-8°, Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

Tout un livre in-8° de 510 pages, pour la vie d'un homme qui n'a été ni général d'armée, ni ministre, ni ambassadeur, ni même académicien, c'est beaucoup, dira-t-on peut-être. Il est vrai que ce livre est de M. l'abbé Maynard, qui ne prodigue point sa plume et ne compte ses ouvrages que par ses succès¹. L'abbé Maynard approfondit tout, éclaire tout; avec lui, Pascal cesse d'être un mystère, Voltaire devient de plus en plus un abîme. Mais la vie d'un de nos contemporains, quelque distingué qu'il ait été, prête-t-elle autant à de savantes recherches, et peut-elle être aussi instructive et aussi intéressante que celles de ces grandes renommées d'autrefois dont l'influence se maintient à travers les siècles? Voilà ce que plusieurs se sont demandé et ce que je me suis demandé à moi-même.

Et cependant, je n'en ai pas moins lu le livre tout entier et d'un trait, parce que l'écrivain qu'il nous rappelle a eu de puissantes initiatives, et que chacune de ces initiatives a laissé trace. Par son *Histoire de la Vendée militaire*, il a fait comprendre et apprécier la Vendée, même aux *Bleus*. Par son *Histoire de la Compagnie de*

¹ A l'instant où j'écris ces lignes, les feuilles publiques annoncent un nouvel ouvrage de M. l'abbé Maynard, ouvrage magnifiquement illustré et, ce qui vaut mieux encore, approuvé et loué par deux grands évêques, M^{rs} Pie et M^{rs} Mermillod.

Jésus, il a, non pas réduit au silence les détracteurs des Jésuites, — la haine et la mauvaise foi ne se taisent jamais ; — mais il leur a rendu impossible toute discussion sérieuse. Enfin, par son *Église romaine en face de la Révolution*, il a déchiré tous les voiles et a montré à nu ce qu'est l'œuvre de Dieu et ce qu'est l'œuvre du diable.

Ce sont là assurément de grands services, et l'on s'étonne, en y réfléchissant, que celui qui les a rendus n'ait pas joui complètement, pendant sa vie, de l'autorité qu'il semblait avoir justement acquise. A quoi a tenu cette anomalie ? A un certain désaccord, plus apparent que réel, entre les livres et les habitudes. Créteineau-Joly était sincèrement et ardemment royaliste ; ce qui ne l'empêchait pas d'être très-familier avec ceux qui ne l'étaient guère, et très-sévère, à l'occasion, envers les royalistes et le roi. Il était franchement catholique de conviction, mais il l'était peu de pratique, et, pour me servir d'une expression de son biographe, s'il voulait bien paraître un peu jésuite, il n'entendait pas être pris pour un capucin. Homme d'intérieur, excellent père de famille, il aimait d'ailleurs, à ses heures perdues, la vie de boulevard, non pas, sans doute, dans ce qu'elle a de coupable, mais dans ce qu'elle a d'inconsistant ; il n'était pas viveur, mais il était blagueur, et, jusque dans son érudition, on se défiait de la blague. On avait généralement tort lorsqu'il écrivait, mais on n'avait pas tort lorsqu'il parlait. Comme la plupart des grands causeurs, il se laissait alors entraîner par la verve. Je n'en voudrais pour preuves que quelques-unes de ses conversations, saisies au vol par M. l'abbé Maynard. Lisez, par exemple, l'histoire de l'amnistie, accordée, en 1840, sur les instantes démarches de Créteineau, aux Vendéens qui se trouvaient encore au bagne. Vous y verrez une rouerie passablement compliquée de Louis-Philippe, dont l'effet aurait été de faire donner cette amnistie par son ministre de la justice, Teste, puis de contraindre celui-ci à quitter le ministère pour l'avoir donnée. Ouvrez ensuite le *Moniteur*, et vous vous convaincrez que M. Teste ne subit aucune disgrâce personnelle et qu'il se retira tout simplement

parce que le ministère Soult dont il faisait partie dut céder la place à un ministère Thiers (1^{er} mars 1840). !

Puis-je prendre, d'un autre côté, au sérieux les petites anecdotes que Créteineau racontait, au coin du feu, sur l'excellent pape Grégoire XVI ? A l'entendre, ce vénérable et spirituel vieillard, qu'il avait connu simple moine et qui l'honorait de son amitié, se plaisait quelquefois à jouer avec lui à *cache-cache*, dans les jardins du Vatican. Que le pape, le voyant venir un jour, se soit amusé à se faire chercher, je le veux bien ; mais que la plaisanterie se renouvelât et que, semblable à un enfant qui joue avec sa nourrice, il prît au grave les recherches de Créteineau, sans s'apercevoir que sa soutane blanche, un peu trop ample, le trahissait à tous les yeux, voilà ce que je me refuse à croire.

Puis-je admettre également, sans réserves, le dialogue suivant entre le Souverain-Pontife et le journaliste ? — Je ne vous ai pas vu hier soir, Créteineau ; qu'avez-vous donc fait ? — Votre Sainteté exige une confession ? je dois donc lui avouer, en lui demandant l'absolution, que je suis allé au théâtre. — Et qu'y avez-vous vu ? — J'ai vu danser la Cerrito. Quelle danseuse, Saint-Père ! et aussi quel enthousiasme ! on l'a rappelée dix-huit fois. — *Tant mieux, tant mieux*, dit le vieux pape, *en éclatant de rire et en se frottant les mains*. Tant que mes Romains applaudiront des danseuses, *ils ne songeront pas à faire des révolutions*. — Eh bien ! ou je me trompe fort, ou Créteineau a mis dans ce tableau quelque peu du sien. Grégoire XVI aimait à rire, je le sais ; mais ici la touche est par trop laïque. Il a pu dire : — Mieux vaudrait que mes Romains passent leurs soirées à applaudir des danseuses qu'à conspirer ; — mais il y a certainement dans ce dialogue une nuance qui manque et que je regrette.

Ceci une fois dit, on ne peut que constater la parfaite indépendance de Créteineau, indépendance qu'on a parfois mise en doute ; peut-être même la poussait-il un peu loin, car elle lui fit, en plus

¹ Par suite du rejet du projet de dotation, à l'occasion du mariage du duc de Nemours.

d'une rencontre, méconnaître d'excellents avis. Ainsi, lorsque le vicomte de Monti, à propos de son *Histoire de la Vendée*, où les gentilshommes sont représentés comme n'ayant pas été au niveau des paysans, lui écrivait : — Frappez sur les gentilshommes en *écrivain* et non en *démocrate*, — il lui exprimait sous une forme vive une pensée très-juste ; lorsque le général des jésuites le suppliait, *les larmes aux yeux*, de ne pas livrer à la publicité son volume de *Clément XIV* où la cause d'un pape semble par trop sacrifiée à la Compagnie de Jésus, il lui donnait le conseil le plus généreux. L'intérêt de Crétineau était évidemment, dans l'un et l'autre cas, d'accéder aux désirs qui lui étaient exprimés. Eh bien ! il ne le fit pas ; il tint même à clore son *Histoire de la Vendée* par un chapitre sur *l'Ingratitude des Bourbons*, qui ne pouvait que blesser les nobles exilés de Froshdorf, parce que la vérité y était dépassée et que le mot était injuste. Il était assurément blâmable, mais son indépendance, du moins, ne peut être contestée. De leur côté, le prince et les jésuites se tinrent dans leur rôle d'une parfaite dignité. Ils ne retirèrent point leur amitié à Crétineau ; ils lui en ont donné, vivant et mort, de nombreuses preuves ; mais le prince, tout en lui gardant un fidèle souvenir, ne put lui témoigner sa reconnaissance, et les jésuites, tout en priant pour lui, durent séparer nettement leur cause de la sienne. Crétineau, à ce qu'il paraît, accusait les jésuites d'ingratitude. L'abandonner après lui avoir fourni les documents et mis la plume à la main lui semblait peu courageux. Pour lui, c'était de la politique, c'était de la peur. Eh ! mon Dieu, il est une peur qu'on fait toujours bien d'avoir : c'est celle de blesser les convenances. La vérité était dans les documents, mais la convenance était elle toujours dans le style ? Était-elle surtout dans l'appréciation des actes de Pie IX, lors de la douloureuse affaire du *Sonderbund* ? Or style et appréciation étaient du fait de Crétineau et non de celui des jésuites.

En politique, Crétineau était né Vendéen et il resta toute sa vie Vendéen ; c'est un honneur pour sa mémoire. Il avait le culte de la monarchie ; mais il ne prenait pas assez garde que, si ce culte est

permis, il ne l'est que pour la monarchie qui est dans le vrai et non pour la monarchie qui est dans le faux ; pour Charlemagne ou saint Louis, non pour Henri VIII ou Elisabeth. Il ne comprenait pas que, si la monarchie est la meilleure sauvegarde du principe d'autorité, elle ruine ce principe par le discrédit, dès qu'elle se fait violente et persécutrice. De là, sa malheureuse *Campagne du Nord*, au profit de la Russie, lorsque nos troupes combattaient les Russes en Crimée.

— Mais vous vous battez bien au profit des Turcs ! — pouvait-il dire. J'en conviens, et n'entends nullement me porter fort pour la politique napoléonienne ; mais enfin le Turc, à cette époque, laissait pleine liberté aux catholiques et le Russe ne la leur laissait pas ; le Turc était impuissant et le Russe était précisément tout le contraire ; la France enfin n'avait rien perdu encore de son prestige ; elle pouvait facilement se faire respecter à Constantinople, beaucoup moins facilement à Saint-Petersbourg. Crétineau se trompa donc ; il perdit dans l'esprit de ses compatriotes, sans rien gagner dans l'esprit de ceux qui ne l'étaient pas. On se servit de lui pour fonder le journal *Le Nord*, puis on le congédia sans grande politesse.

Je dirai la même chose de sa campagne contre Louis-Philippe ; non certes qu'on puisse lui reprocher d'avoir pris corps à corps le roi des barricades ; mais on put le voir avec regret entreprendre l'attaque à l'instigation du gouvernement impérial, avec son aide et ses promesses. — J'avais l'espérance, dit-il, qu'on ferait quelque chose pour le Saint-Père, je l'avais stipulé. — Confiance trop naïve ! on se servit de lui, et, le service obtenu, on oublia le reste.

En deux mots, Crétineau-Joly manquait parfois de tact et de mesure. C'est ce qu'exprime avec une rare délicatesse la lettre de condoléance adressée à sa famille par le comte de Monti, au nom de M. le comte de Chambord. — « Si quelquefois, y lisons-nous, la belle intelligence de M. Crétineau n'a pas toujours exprimé avec assez de calme la répulsion de son cœur pour les faits condamnables des temps passés et les lamentables tristesses des années que nous traversons, du moins, ses intentions ont toujours été parfaites, car

sa vie entière fut celle d'un Vendéen fidèle, d'un vaillant et éloquent défenseur de tous les principes. Voilà le mot vrai et il restera.

Comme écrivain, Crétineau avait une qualité que nulle autre ne supplée. Il savait appeler l'attention et se faire lire. Ecrire six gros volumes sur les jésuites et intéresser toujours, voilà certes un tour de force, et ce tour de force il l'a accompli. Lorsqu'on avait ouvert un de ses livres, on n'était pas libre de le fermer avant la dernière page, et c'est ainsi que son rôle a été des plus utiles. On le trouvait parfois incorrect, outré, étrange, surtout à la fin et dans ses écrits polémiques; car, dans les autres, que de pages éloquentes ou charmantes! mais on le sentait entraînant et l'on se laissait entraîner. S'il dépassait par hasard la vérité, c'était comme un cheval de course qui dépasse le but, mais qui a commencé par l'atteindre. Il l'a atteint, non-seulement dans son *Histoire des Jésuites*, mais encore dans son *Clément XIV*, dans son histoire du *Sonderbund*, dans ses ardentés polémiques avec Theiner. Coupez, élaguez tant que vous voudrez, mais la vérité restera. Vous la trouverez également frappante, palpitante dans son *Eglise romaine en face de la Révolution*. Elle ressort même tellement des pièces produites qu'on se demande pourquoi l'auteur fait tant d'efforts de style pour la mettre en saillie.

Crétineau a été enfin un grand *dénicheur de pièces*, ou plutôt il savait si bien les faire valoir qu'elles lui arrivaient de tous côtés. Son tort alors était de faire le mystérieux, comme un amant, de ses bonnes ou plutôt de ses mauvaises fortunes, et, au lieu de s'attacher à prouver, de ne chercher qu'à intriguer. De là une certaine défiance du public érudit, qui tient toujours à remonter aux sources. Dom Guéranger s'en fit un jour l'interprète, lorsqu'il fit remarquer que les *Mémoires de Consalvi* n'avaient pas été publiés en italien. Un document n'a, en effet, de valeur que lorsqu'on en connaît le texte. Avec la meilleure volonté du monde, une traduction peut être fautive; je dirai même, sans prendre trop au pied de la lettre le mot italien *traduttore, traditore*, qu'elle l'est toujours par quelque

endroit. Aussi l'authenticité des *Mémoires de Consalvi* n'a-t-elle cessé d'être mise en doute que lorsque le fac-simile du passage le plus important a été mis sous les yeux des lecteurs. Encore est-il fort heureux qu'on n'ait pas exigé davantage, car Crétineau s'était mis dans l'impossibilité de faire connaître le texte entier.

Voici le fait: Consalvi raconte qu'ayant refusé, en 1801, de signer un concordat substitué frauduleusement à celui dont chaque phrase avait été discutée et arrêtée, il fut violemment interpellé par le premier consul dans une réunion officielle. — Vous pouvez partir, disait Bonaparte; c'est ce que vous avez de mieux à faire; quand donc partez-vous? — Après dîner, lui fait dire son éditeur. La réponse, à coup sûr, était des plus vives et des plus fières. Aussi son succès dans la presse fut-il complet. Mais était-ce bien la réponse du cardinal? Consalvi dit, au contraire, qu'il demeura abasourdi et ne sut pas répondre un mot. C'était beaucoup plus candide et beaucoup plus modeste. La réponse qu'on lui prêtait était-elle d'ailleurs aussi heureuse qu'elle semblait l'être? Oui, si Consalvi et Bonaparte eussent été seuls; la fermeté déconcerte la violence, mais seulement lorsque l'amour-propre n'a rien à souffrir. Telle n'était assurément pas la situation, lors du grand dîner dont parle Consalvi. Mettre au pied du mur, en face de tous les dignitaires de l'Etat, un général de trente ans, habitué à vaincre et qui porta, plus d'une fois, l'infatuation du pouvoir jusqu'à l'absurde, c'eût été rendre tout recul impossible. Le silence du cardinal le servit donc mieux et servit mieux les intérêts catholiques que ne l'eût fait la repartie la plus acérée. Il permit de reprendre les négociations, et tout le monde sait quel en fut le résultat. La fermeté toujours douce mais inébranlable de Consalvi finit par triompher des résistances des plénipotentiaires français, qui prirent sur eux de céder, et le concordat assura le rétablissement de l'Eglise.

J'ai parlé d'une appréciation de quelques-uns des actes de Pie IX qu'on peut, à bon droit, reprocher à Crétineau-Joly; mais, pour être juste, il faut ajouter qu'il se l'est noblement reprochée à lui-même. C'était au commencement du règne de ce grand pontife. On se rappelle qu'en présence d'une société troublée et inquiète, Pie IX

crut qu'il fallait épuiser la mansuétude avant de recourir à la sévérité. Sans sacrifier aucun principe, il se montra donc généreux et conciliant. Bien des esprits et de bons esprits s'en effrayèrent. Ils accusaient le Pape de faiblesse, et, en cela, ils se trompaient; ils lui prédisaient des ingratitude, des trahisons, et, en cela, ils ne se trompaient pas; mais le Pape ne s'y trompait pas plus qu'eux. D'autres, au contraire, et, parmi eux, les catholiques ne manquaient pas, croyaient fort légèrement à une réconciliation générale; ils interprétaient les réformes pontificales dans un sens qui n'était nullement celui du pontife, l'alliance impossible des principes libéraux et des principes catholiques, et ne doutaient pas de la sincérité des ovations, cette grande manœuvre des *ventes*, dans lesquelles de plus clairvoyants n'apercevaient qu'une tumultueuse et impudente comédie. De part et d'autre on comprenait assez mal la grande âme de Pie IX; on ne se souvenait pas assez de son divin modèle, mangeant avec les pécheurs, conversant avec la Samaritaine, accueillant la femme adultère, ce qui ne devait pas l'empêcher de chasser les marchands du temple. La justice n'apparaît jamais plus juste que lorsqu'elle est précédée de la bonté, et c'est précisément cette alliance de la justice et de la bonté qui a fait la grandeur de Pie IX.

Crétineau fut de ceux qui s'effrayèrent; on ne peut lui en vouloir; mais cette disposition de son esprit le rendit sévère pour le Pape et ce fut un tort. Dans la question du *Sonderbund*, il alla même jusqu'à l'insulte; Pie IX en fut profondément blessé, mais du moins la réparation fut solennelle, et, dans son beau livre de *l'Église romaine en face de la Révolution*, l'auteur de l'histoire du *Sonderbund* se montra aussi respectueux et aussi juste qu'il l'avait été peu dans son précédent écrit. Sans renoncer à ses idées — Crétineau y renonçait rarement, parce qu'elles étaient sincères, — il exposa éloquentement celles du Pape, et termina cet exposé, où rien ne fut oublié cette fois, par une belle page.

« Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, disait-il, Pie IX avait conservé à travers les labeurs de sa carrière de prêtre, d'évêque, de cardinal, cette candeur de jeune homme et cette virginité de l'âme, heureux

privilege de quelques prédestinés. En le voyant, on pouvait toujours dire de lui ce que le Père de la Rivière a écrit de saint François de Sales: « Ce béni enfant portoit, dans toute sa personne, le » caractère de la bonté. Son visage étoit gracieux, ses yeux doux, » son regard aimant et son petit maintien si modeste, que rien plus; » il sembloit un petit ange. » — Comme François de Sales, Pie IX s'attacha à développer ce bonheur d'organisation; il eut sur les lèvres ces réponses pleines d'aménité qui apaisent les colères, et ces paroles qu'on préfère aux dons. Il était beau comme le désir d'une mère. Il lavait ses mains dans l'innocence, et, sans songer que l'âme de la colombe pouvait être livrée à un peuple de vautours, il se montrait éloquent parce qu'il avait la sagesse de cœur et que la mansuétude de sa bouche prêtait des charmes à la science. »

Il est remarquable que, deux fois en ce siècle, la Révolution a cru pouvoir circonvenir la papauté, de manière à s'en faire une aide: la première fois sous Pie VII, dont elle n'avait pas oublié les tendances conciliantes, à Imola; la seconde, sous Pie IX, dont elle interprétait à sa façon la touchante indulgence pour quelques égarés, à Spolète; mais deux fois elle a été réduite à se convaincre que, chez les élus de Dieu, la bonté n'est qu'un des éléments de la force.

M. l'abbé Maynard a été, dans sa *Vie de Crétineau*, ce qu'il est toujours, franc, complet, et son récit est, comme d'habitude, d'un intérêt soutenu. Quant à Crétineau, s'il a rendu d'éminents services, il en a été grandement récompensé. Les regrets de Pie IX se sont joints à ceux du comte de Chambord sur sa tombe, et Dieu l'a béni à la fois dans sa mort et dans sa famille: dans sa mort, qui a été pieuse après avoir été pieusement attendue; dans sa famille, à laquelle il avait donné de bonnes leçons et qui lui rendait de bons exemples. Crétineau avait vaillamment combattu pour les saines doctrines, mais en volontaire quelque peu indiscipliné; l'un de ses fils s'est enrôlé dans la milice sainte pour combattre à son tour, mais sous une sûre discipline. Il y a longtemps que le Psalmiste l'a dit: « Les fils sont la récompense des pères; *fili, merces.* »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LES FACULTÉS DE DROIT CIVIL ET CANON *

On a vu que, dans l'assemblée générale d'inauguration tenue à l'évêché de Nantes, la constitution de l'Université fut proclamée publiquement, en présence de 41 canonistes, de 27 légistes, d'un théologien, de 4 médecins et de 4 maîtres ès arts. La supériorité numérique des docteurs en droit sur les docteurs des autres facultés que nous constatons ici, était la même dans les écoles et nous indique le courant que suivaient alors les étudiants. Il y a bien longtemps que la connaissance du droit conduit aux honneurs et aux carrières lucratives. La multiplicité des tribunaux ecclésiastiques et séculiers, qui se partageaient autrefois les justiciables, offrait de nombreuses positions aux aspirants des écoles de droit, et ceux qui s'adonnaient à l'étude du droit canon n'étaient pas moins favorisés que les autres.

De même que le roi avait ses *cas royaux*, l'Église avait, elle aussi, ses *cas divins*. La société lui reconnaissait le droit d'appeler à sa barre certains criminels qu'elle frappait d'excommunication, avant de les livrer à la justice civile. On n'a pas oublié que Gilles de Retz fut interrogé par l'évêque de Nantes et le vicaire de l'Inquisition avant d'être traduit devant les commissaires du duc de Bretagne. Pour ces assises extraordinaires, comme pour les tribunaux perma-

* Voir la livraison de juillet 1876, pp. 24-40.

nents des officialités, le clergé avait besoin de juristes capables d'appliquer le droit canon. Dans la crainte d'en manquer, il envoyait parfois des clercs jusqu'en Italie. En raison des conflits fréquents qui s'élevaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, les juges des juridictions civiles ne pouvaient ignorer le code de l'Église; aussi les faveurs du prince allaient de préférence au devant des magistrats qui étaient doublement docteurs.

Le docteur en droit canon se désignait dans le diplôme par l'expression de *doctor in decretis*, et le docteur en droit civil, par les termes de *doctor in legibus*. Celui qui s'intitulait *doctor in utroque jure* avait atteint le comble des honneurs universitaires.

À l'origine, la faculté de droit canon fut entièrement distincte de la faculté de droit civil. L'une et l'autre avaient leurs statuts particuliers et leurs professeurs différents; tous les actes en font foi. Elles ne se sont confondues que vers le milieu du XVII^e siècle.

La ville de Nantes attachait tant d'importance à l'enseignement du droit, au XV^e et au XVI^e siècle, qu'elle n'hésita pas à louer un immeuble dans la rue Saint-Gildas pour y établir le docteur Jacques Clatte, dont nous avons parlé aux origines de l'Université, et ses deux co-régents; mais plus tard elle se désintéressa de la prospérité de ces deux écoles et les abandonna à leurs propres ressources, bien que le roi eût mis à la charge du trésor de la province le traitement des professeurs. Cette indifférence était bien inopportune. La faculté de Nantes avait plus que jamais besoin d'un appui sérieux pour être en état de lutter avec sa rivale d'Angers dont la renommée était connue de tous les étudiants de l'Ouest. L'Université d'Angers exerçait une attraction qu'on peut encore apprécier aujourd'hui à l'aide des registres de la *nation bretonne*, qui se conservent dans les archives de Maine-et-Loire¹.

Malgré cette concurrence redoutable, les leçons de droit n'en

¹ Dans le préambule des lettres patentes de 1725 (citées au chapitre de la faculté de théologie), le roi constate que l'Université d'Angers s'est acquis aussi un grand renom par les leçons de ses professeurs en théologie et en philosophie. (Arch. de la Loire-Infér., série D.)

continuaient pas moins à Nantes, mais au milieu d'un modeste auditoire. Privés de leurs anciennes salles de la rue Saint-Gildas et réduits à mendier un asile près des marguilliers de la paroisse Saint-Denis, les professeurs de droit civil et canon, au nombre de deux, faisaient leurs cours, en 1669, dans la chapelle Saint-Gildas, en présence de 22 écoliers, originaires de Bretagne, d'Anjou et de Poitou. Suivant le procès-verbal qui nous apprend ces détails, le personnel avait été plus nombreux auparavant. Le roi avait établi quatre chaires et assigné une dotation de 460 livres sur la recette générale de Bretagne. Le plus ancien professeur recevait sur ce fonds 120 livres, et les autres 75 livres ; mais, le quart ayant été retranché vers 1660, le nombre des régents en exercice s'était forcément réduit. De 1582 à 1669, les facultés de droit n'avaient pas délivré plus de 162 lettres de bacheliers, de licenciés et de docteurs. Ce chiffre officiel, avoué devant le commissaire du roi, nous prouve que les leçons n'étaient pas plus fréquentées quand les chaires étaient plus nombreuses.

Vers la fin du XVII^e siècle, on put croire un moment à une résurrection des études à Nantes, quand Louis XIV, par son édit de 1680, créa une chaire de droit français dans chaque université du royaume. Un jurisconsulte ouvrit des leçons publiques sur la nouvelle jurisprudence, sans être assuré d'aucun traitement ; il les continua jusqu'en 1698, et abandonna sa chaire quand il se vit privé de tout encouragement.

L'enseignement du droit français ne fut repris qu'en 1722 par le sieur Bizeul, qui, pour ses honoraires, était autorisé à prélever sur chaque étudiant une taxe de 6 livres d'inscription, dont le produit formait un total de 300 livres environ par an. Les États de Bretagne pour l'encourager lui accordèrent, en 1724, une gratification de 1,000 livres, à laquelle on ajouta les revenus de la place d'agrégé, soit 225 livres. Le sieur Bizeul, s'étant plaint d'être moins bien traité que ses collègues, l'intendant fit une enquête, de laquelle il ressortit que chaque chaire de professeur de droit civil ou canonique apportait 1862 livres, et que les émoluments du sieur Bizeul ne

dépassaient pas 516 livres. Je n'ai pu savoir si le réclamant obtint justice.

Les querelles intérieures qui agitèrent l'existence de la faculté de droit sont peu intéressantes ; elles ne mériteraient pas d'être signalées, si elles ne nous apprenaient quels rapports existaient entre les professeurs et les élèves. Dans la contestation qui s'éleva, en 1723, à propos de la présidence des thèses, l'arrêt du Conseil, en date du 12 mai 1723, décide que le droit de présidence sera fixé à 9 livres, sans compter les droits des professeurs, qui, tous ensemble n'auront pas plus de 80 livres. Par le même arrêt¹ il est enjoint aux professeurs de ne pas s'ingérer dans les répétitions de droit, mais de laisser aux étudiants la liberté de choisir parmi les agrégés. Il est défendu également de prélever des taxes abusives et de dispenser aucun étudiant de l'examen sur le droit français. On voit qu'il en coûtait déjà fort cher pour devenir avocat sous l'ancien régime.

Dans le cours du XVIII^e siècle, la faculté de droit fut encore réduite à exposer plusieurs fois sa détresse à la ville de Nantes et aux États de Bretagne, sans obtenir autre chose que des promesses. En 1732², elle louait au couvent des Carmes une salle obscure et malsaine, où se donnaient les leçons, et n'avait pas d'autre local pour les exercices solennels des thèses et des examens.

Ces lenteurs aboutirent au démembrement de l'Université de Nantes. Pendant qu'on hésitait à voter les fonds nécessaires et qu'on étudiait les plans des édifices, les conseillers du Parlement négociaient en Cour et près de l'intendant pour la translation des écoles de droit à Rennes. Leurs remontrances furent si habilement présentées, qu'en octobre 1735, le roi rendit la déclaration suivante :

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, F 95.

² Ibid. C 23.

DÉCLARATION DU ROY POUR LA TRANSLATION DE LA FACULTÉ DE DROIT DE LA VILLE DE NANTES EN CELLE DE RENNES, DONNÉE A VERSAILLES LE 1^{er} OCTOBRE 1735, REGISTRÉE AU PARLEMENT LE 12 OCTOBRE 1735.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre; à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — La résidence que les anciens ducs de Bretagne faisaient ordinairement dans la ville de Nantes, avait donné lieu d'y faire l'établissement d'une université, mais comme depuis la réunion de ce pais à notre couronne, les rois, nos prédécesseurs, ont jugé à propos d'y ériger un parlement pour le bien de la justice et pour l'avantage des peuples de la même province, la ville de Rennes où le siège en a été fixé, s'est accrue considérablement par le grand nombre d'habitants que cet établissement y a attiré; et c'est ce qui a donné lieu aux officiers du dit parlement de nous représenter que l'expérience et les changements qui sont arrivés dans la suite des temps, ont fait connaître que la ville de Rennes, étant située presque dans le centre de la province, et les pères pouvant y envoyer plus facilement leurs enfants pour y faire leurs études, l'université y serait placée beaucoup plus convenablement que dans la ville de Nantes qui est à l'une des extrémités de la dite province, et si éloignée de l'autre qu'elle ne peut lui être d'une grande utilité; mais que si ce changement paraissoit susceptible d'une trop grande difficulté, il seroit d'une extrême conséquence pour pouvoir former avec plus de soin dans la science des loix et des coutumes, les sujets qui sont destinés à rendre la justice au parlement de Bretagne, ou à servir le public dans la profession d'avocat; que sa majesté voulût bien au moins transférer à Rennes la faculté de droit qui est établie à Nantes; que d'un côté une ville où la résidence du parlement rassemble en grande partie ce qu'il y a de plus éclairé dans la province, pourroit fournir plus aisément qu'aucune autre des professeurs et des maîtres, capables de bien instruire la jeunesse; que d'un autre côté les officiers dont le parlement est composé, et tous ceux que leur profession attache au service de la justice, seroient bien plus en état de veiller par eux-mêmes non seulement sur les études mais aussi sur la conduite et les mœurs de leurs enfants, au lieu qu'à présent ils sont obligés de les éloigner d'eux pour les envoyer étudier et prendre des degrez dans la faculté de droit de Nantes, où se trouvant livrés à eux-mêmes dans un âge peu avancé, ils ne font souvent que des études très-imparfaites, et sont d'ailleurs exposés à toutes les occasions de dissipations et de dérèglement qu'une ville aussi peuplée que celle de Nantes, et où il aborde un aussi grand nombre d'étrangers peut leur présenter; qu'ainsi le moyen le plus propre à former de dignes sujets pour la science ou pour les mœurs qui puissent nous servir utilement soit dans notre

parlement de Bretagne, soit dans les tribunaux inférieurs de la même province, seroit de faire en sorte qu'ils fussent élevés dans l'étude de la jurisprudence, sous les yeux de cette compagnie, ce qui contribueroit aussi à rendre les études plus célèbres, et à exciter une plus grande émulation soit entre les étudiants, soit entre ceux qui les instruisent; qu'enfin la ville de Nantes dont les habitants s'attachent beaucoup plus au commerce qui y fait tous les jours de nouveaux progrès qu'à l'étude souvent trop stérile des loix et de la jurisprudence, ne souffriroit presque aucun préjudice par la translation de la faculté de droit dans la ville de Rennes; et que ce préjudice seroit d'ailleurs si peu sensible qu'il ne mériteroit pas d'entrer en comparaison avec le grand avantage que le public trouvera dans un changement si favorable. Toutes ces considérations nous ayant paru également dignes de notre attention, nous avons jugé à propos d'y avoir égard, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que les mêmes raisons de convenance et d'utilité publique nous ont déjà engagés à établir une faculté de droit dans la ville de Pau où notre parlement de Navarre est établi, et dans celle de Dijon où notre parlement de Bourgogne a sa séance. — A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré, et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

ARTICLE I. — La faculté de droit, cy-devant établie dans la ville de Nantes, sera et demeurera transférée, comme nous la transférons par ces présentes, dans la ville de Rennes, pour y vaquer à l'instruction des étudiants, aux examens et aux thèses nécessaires pour l'obtention des degrez, ainsi qu'elle le faisoit cy-devant dans la ville de Nantes, sans aucun changement ni innovation, quant à présent, ni dans le nombre des professeurs ni dans celui des docteurs agrégés, ni dans les règles qui y ont été observées par le passé; et ce jusqu'à ce qu'autrement par nous il en ait été ordonné.

II. — Les écoles de la dite faculté, ensemble les lieux destinés aux examens, thèses et autres actes académiques, seront placés dans l'endroit de la ville de Rennes qui sera jugé le plus convenable pour la commodité publique, et en cas qu'il survienne quelque difficulté à cet égard, il y sera par nous pourvu ainsi qu'il appartiendra.

III. L'ouverture des écoles de la dite faculté transférée à Rennes se fera le second janvier prochain, auquel temps les étudiants seront tenus de s'inscrire en la manière accoutumée sur les registres de la dite faculté

et de prendre les leçons des professeurs selon ce qui est prescrit par les édits et déclarations qui concernent l'étude du droit, sans que le défaut du trimestre qui a commencé le premier du présent mois puisse leur être opposé; notre intention étant que l'année prochaine, 1736, soit réputée une année entière académique, quoiqu'elle ne soit composée que de trois trimestres, et qu'il en soit usé par rapport à eux comme s'ils avoient commencé de continuer leurs études pendant le dernier trimestre de la présente année.

IV. — Voulons que la dite faculté transférée à Rennes, ses membres et suppôts, jouissent des mêmes droits, honneurs, privilèges ou prérogatives qui ont été accordez à l'université de Nantes, notamment de ceux dont la dite faculté de droit étoit en possession pendant qu'elle étoit établie à Nantes nous réservant au surplus d'expliquer plus amplement nos intentions au sujet de la dite faculté; et de pouvoir par tels réglemens qu'il appartiendra à ce qui concerne le nombre des professeurs ou des docteurs agrègez, l'ordre et la discipline qui y seront observez à l'avenir. — Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, même en temps de vacation, et le contenu en icelles entretenir, garder et observer selon leur forme et teneur; car tel est notre plaisir, en témoin de quoy nous avons fait mettre notre sèel à ces dites présentes. — Donné à Versailles le 1^{er} jour d'octobre, l'an de grâce 1735, et de notre règne le 21^e. — Signé, Louis. Et plus bas : par le roy, Philippeaux.

LÉON MAITRE.

(La suite prochainement.)

ARTISTES BRETONS

M. LE HÉNAFF

Parmi nos peintres bretons, M. Le Hénaff est certainement un de ceux qui ont le plus contribué à la décoration de nos édifices religieux; depuis trente ans il n'a cessé de marcher dans la même voie, et la ténacité proverbiale de notre race a, seule, pu l'aider à surmonter les difficultés d'une carrière où les déceptions et les plus légitimes satisfactions se trouvent trop souvent mélangées.

Il nous a semblé intéressant de résumer et d'embrasser d'un coup d'œil cette carrière, déjà si pleine, quoique assurément loin d'être achevée¹.

M. Alphonse Le Hénaff est né à Guingamp (Côtes-du-Nord), vers la fin de 1821; après ses études au collège de cette ville, il vint à Paris, en 1840, pour étudier la peinture, et suivit les leçons d'Achille Duverrier, dans l'intimité duquel il vécut de longues années. Sur l'avis de cet artiste, plus dessinateur que peintre, il fréquenta l'atelier de Paul Delaroche, et ensuite celui de M. Gleyre.

Ses premiers débuts datent de 1845, où il exposa un tableau du Sacré-Cœur, commandé par l'État. Nous le retrouvons au salon de 1846, avec un tableau du Rosaire. Sa ville natale lui demanda, à cette époque, un Baptême du Christ. Ce travail, exposé en 1848,

¹ Cette étude a un intérêt particulier, au moment où cet artiste si honorable, résolu à rester dans notre province, jaloux de consacrer son temps et son talent aux œuvres de l'art élevé et de la peinture religieuse, vient d'adresser un appel à tous les membres du clergé breton et vendéen, à tous les amis des arts dans nos deux provinces.

reçut l'approbation de plusieurs critiques sérieux, entre autres de Théophile Gautier.

C'était un début honorable. Aussi les fabriciens de N.-D. de Guingamp lui demandèrent-ils une décoration importante pour la chapelle des morts de cette église.

L'artiste, déjà plus sûr de lui-même, se mit à l'œuvre et composa un vrai poème, aux inspirations dantesques (c'est l'expression dont se servirent plusieurs juges compétents.) Il divisa la grande surface du fond de cette chapelle en six compartiments. Trois, dans la partie inférieure, devaient représenter, en commençant de gauche à droite : les élus, la résurrection des morts dans la vallée de Josaphat, les réprouvés. Dans la partie ogivale supérieure, saint Jean écrivant l'Apocalypse, la sainte Vierge et le Précurseur intercédant près du Père éternel, au nom de l'Agneau immolé; enfin, Ézéchiël, le prophète des sombres visions. Les trois sujets les plus importants figurèrent, d'abord, à l'exposition de 1853, et valurent à l'auteur une mention. L'ensemble de cette vaste composition eut l'honneur de faire partie de la grande Exposition universelle de 1855.

C'est à la suite de cette solennité artistique que l'édilité de Paris confia à M. Le Hénaff la décoration d'une chapelle dans la belle église Saint-Eustache, celle même du saint patron. Quatre sujets y sont représentés; celui du martyr du saint et de sa famille est vraiment remarquable. Un éminent critique, Gustave Planche, en parla dans un de ces articles si appréciés de la *Revue des Deux Mondes* (novembre 1856). C'était le premier travail que M. Le Hénaff eût exécuté dans ce genre de peinture à la cire, dit *fresque française*, qu'il a toujours continué depuis cette époque.

Les occasions, du reste, ne lui manquèrent pas pour y faire ses preuves.

M. le curé de Saint-Godard, de Rouen, visitant Saint-Eustache, fut frappé de l'exécution de cette chapelle et chargea son auteur de peindre l'abside de son église, et d'en surveiller, en outre, la décoration tout entière. Trois sujets y furent exécutés : la Mission

des apôtres, la Cène et Melchisédech offrant le pain et le vin à Abraham. L'appréciation des journaux de cette ville leur fut justement favorable.

A peine de retour à Paris, M. Le Hénaff fut appelé à produire une nouvelle œuvre, la plus importante qu'il eût jusqu'alors entreprise. La fabrique de N.-D.-de-Bon-Port, de Nantes, avait depuis longtemps l'intention de faire décorer la coupole centrale de son église. Elle voulait un peintre breton, et ce fut M. Alphonse Le Hénaff qu'elle chargea de ce travail, qui comprenait une frise circulaire de 57 mètres de développement, et les quatre pendentifs. Le programme proposé était d'une réalisation difficile; nous en retrouvons le résumé dans une notice imprimée à Nantes. Idée sommaire : *Frise* : la sainte Vierge, mère du rédempteur, reine du ciel, médiatrice du genre humain, honorée par tous les âges et proclamée sans tache par la tradition universelle de l'Église catholique. *Pendentifs* : la sainte Vierge annoncée et figurée dans la tradition judaïque.

Pour en réaliser la première partie, l'artiste divisa sa frise en seize groupes distincts, qui ne contiennent pas moins de 140 figures, dont deux, plus importantes, se faisant face dans l'axe de l'église en entrant. Dans le premier, vers le chœur, la sainte Vierge est assise sur un trône entouré d'anges, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus; à sa droite se trouve saint Joseph, qui ferme de ce côté la série des personnages de l'Ancien Testament, et à sa gauche le Précurseur, qui ouvre celle de la tradition catholique. Dans le second, en face, Pie IX, expression vivante de cette tradition, ayant derrière lui, assis dans un hémicycle, quatre pères de l'Église : saint Augustin, saint Jérôme, saint Irénée et saint Épiphane, proclame le dogme de l'Immaculée Conception. A droite et à gauche, se tiennent deux anges portant des couronnes.

Dans les intervalles qui séparent ces deux centres décoratifs, se déroule du côté de saint Joseph, divisée en sept groupes, la longue série des personnages de l'Ancien Testament : patriarches, juges et pontifes, femmes, justes, rois, parents et contemporains de la sainte Vierge, prophètes et sibylles. Du côté de saint Jean-Baptiste,

se présentent à leur tour, aussi divisés symétriquement, les saints de la tradition catholique, apôtres, martyrs, vierges et martyres, pères et docteurs, évêques, religieux, fondateurs d'ordres, religieux.

Ce travail de trois années fut terminé en 1860.

La seconde partie du programme trouvait sa place dans les pendentifs. L'un d'eux nous montre la Vierge annoncée prophétiquement. Dieu, soutenu par deux anges, indique à nos premiers parents l'image encore voilée, mais cependant sensible, de celle qui doit vaincre le tentateur. La sainte Vierge est figurée, dans les trois autres, comme mère, comme épouse et comme médiatrice. C'est Betsabée, mère de Salomon, intercédant près de son fils en faveur d'Adonias ; puis Esther demandant à Assuérus, son époux, la grâce des Juifs proscrits dans ses états ; enfin, Abigail, femme de Nabal, suppliant David victorieux de pardonner à son mari. Ces quatre compositions sont ordonnées symétriquement. Les deux premières vers le chœur nous offrent des spécimens remarquables d'architecture antique, puisés aux meilleures sources. (De Saulcy, *Voyage en Syrie* et Ker-Porter, *Voyage en Perse*). Les deux autres sont d'un pittoresque grandiose, en raison même de leur simplicité. (1860-1862).

M. A. Le Hénaff, pour mener cette tâche à bonne fin, avait eu bien des difficultés à vaincre : d'abord la monotonie générale du ton de pierre de l'édifice ; puis l'éclat des verrières des nombreuses croisées de la coupole ; il les a surmontées par les silhouettes savantes de ses personnages, la noblesse et la variété de ses ajustements, et enfin la gravité de son coloris. Le tout fait un ensemble remarquable, qu'admirent avec raison les visiteurs de notre ville.

Nantes n'attendit pas, du reste, cette appréciation des étrangers pour donner à M. A. Le Hénaff un témoignage d'estime, car le jury de l'exposition nationale qui y eut lieu en 1861, sous le patronage du gouvernement, lui décerna une médaille d'or de première classe. La section des beaux-arts lui avait accordé un diplôme d'honneur, mais les présidents des sections réunies ne maintinrent

pas cette distinction, le nombre en étant limité. L'inspecteur général des beaux arts, M. Arsène Houssaye, délégué par le gouvernement, donna à l'artiste les éloges les plus sincères, auxquels s'associèrent plusieurs notabilités artistiques, entre autres, MM. Baudry et Gérôme, qui avaient aussi pris part à cette lutte artistique.

M. Le Hénaff a ensuite terminé la décoration de l'abside de N.-D.-de-Bon-Port en exécutant au dessous de la demi-coupole déjà peinte par notre compatriote, Henri Picou, trois sujets figuratifs de l'Eucharistie : Elie nourri dans le désert, le roi de Salem, Melchisédech, offrant le pain et le vin à Abraham, et le sacrifice d'Abraham. Quatre figures décoratives sur fond d'or les accompagnent.

Une nouvelle occasion de montrer encore une fois son talent à Paris se présenta bientôt à M. Le Hénaff : il fut chargé de la décoration de la chapelle de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, l'Athanasie de l'Occident, à Saint-Etienne-du-Mont. M^{re} Pie voulut bien lui envoyer les renseignements qu'il possédait sur l'histoire de son glorieux prédécesseur, et deux sujets importants de la vie de ce confesseur de la foi purent être dignement représentés. Ce sont : saint Hilaire confondant les Ariens au concile de Béziers, et saint Hilaire, de retour de l'exil que lui avait valu l'ardeur de sa foi, recevant exorciste son disciple saint Martin, qui devait être plus tard le patron vénéré de toute la Gaule occidentale.

Tous ces travaux avaient appelé l'attention de l'administration des Beaux-Arts, et M. de Nieuwerkerque, alors surintendant, se montra disposé à une grande bienveillance pour un artiste qu'il savait en être digne. M. Alphonse Le Hénaff l'entretint d'un projet de décoration pour lequel il était en pourparlers avec le T. R. P. Fulgence, commissaire général des Franciscains de la Terre-Sainte. Ces religieux venaient de terminer la construction de leur chapelle, rue de Vaugirard, et désiraient la voir enrichie de peintures murales, mais l'argent manquait. La direction des Beaux-Arts leur accorda, sur la demande de M. Le Hénaff, un crédit de quinze mille francs, mais à une condition expresse : c'est que les Pères donneraient des garanties pour une somme égale, l'estimation

du projet étant de trente mille francs. Des lenteurs, provenant du père-gardien du couvent, retardaient seules la conclusion de ce traité avec l'État, lorsque M^{sr} Saint-Marc, archevêque de Rennes, aujourd'hui cardinal, entreprit de faire une restauration complète de l'intérieur de sa métropole.

M. A. Le Hénaff, agréé par Sa Grandeur, n'hésita pas à quitter sa position à Paris, pour se consacrer uniquement à l'accomplissement de ce projet, et vint se fixer à Rennes. Pour cette œuvre, vraiment bretonne, il fallait faire une synthèse de toutes nos traditions religieuses ; il composa donc un programme général qu'il résuma en quelques mots : histoire légendaire de l'établissement du culte catholique dans les anciens diocèses bretons dépendant actuellement de la métropole de Rennes. L'origine de cet apostolat celto-breton devait naturellement émaner de celui des apôtres-disciples du Sauveur, et, la cathédrale étant sous le vocable de saint Pierre, le sujet principal de l'abside se trouvait tout indiqué. C'était la dation des clefs au prince des apôtres. Dans le reste de l'église devait se dérouler le programme indiqué plus haut.

Le chœur se prêtait admirablement à l'exécution de la première partie. Divisé architecturalement en neuf parties, il permettait de consacrer huit d'entre elles à la longue nomenclature des saints, évêques, ermites, fondateurs d'abbayes, qui jetèrent la semence divine dans nos huit anciennes circonscriptions diocésaines ; la neuvième, au point central, eût été gardée pour montrer la part que prirent les successeurs de Pierre à notre conversion par l'envoi de leurs disciples les plus autorisés. L'établissement d'un orgue vint malheureusement priver la décoration du pourtour du chœur de ce point de départ si nécessaire.

Les transepts étaient réservés aux souvenirs d'un double culte bien populaire en Bretagne : celui de la sainte Vierge et celui de sainte Anne, patronne de notre province.

Enfin, la grande nef devait reproduire le rôle important que nos premiers évêques et les premiers fondateurs de nos monastères avaient joué à cette époque, comme défenseurs du droit et comme bienfaiteurs de leur pays.

Les grandes proportions de la métropole se prêtaient fort bien au développement de ce programme ; mais il fallait, avant tout, transformer la nudité de ce vaste édifice en un temple resplendissant d'ornements d'or et de stuc de grand prix. M. Le Hénaff apporta, avec une rare abnégation, à cette partie de l'œuvre une expérience acquise par de longues années d'étude, et M^{sr} Saint-Marc, à son retour d'un voyage à Rome, lui témoigna qu'il n'était pas oublieux de ses services.

Enfin, vint l'heure où l'artiste allait se trouver appelé à agir lui-même. Le genre de peintures hiératiques qui lui avait paru tout d'abord nécessaire, vu le manque de style architectonique de l'édifice, lui sembla plus que jamais indispensable, et il l'adopta dans toute sa sévérité. Il voulut faire décorativement, pour cette construction sans caractère, ce que les premiers artistes chrétiens avaient fait pour l'ornementation des temples qui leur furent concédés. Aussi, tous les visiteurs sont-ils frappés de l'imposante majesté qui règne dans toutes ces figures, se détachant sur leurs fonds rehaussés d'or ; elles passent devant les yeux, comme absorbées dans une contemplation éternelle de ce qui a été le but suprême de leurs méditations, sur cette terre d'épreuves et de sacrifices.

Bien des recherches avaient été utiles pour atteindre ce but, et nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, que le travail historique a au moins égalé la partie technique et artistique de l'exécution.

Les deux transepts avaient été réservés, comme nous l'avons dit, à la sainte Vierge et à sainte Anne. Le tympan du côté nord rappelle les différentes époques où la sainte Vierge a été le plus honorée en Bretagne, et particulièrement à Rennes. C'est la fondation de N.-D. de Bonne-Nouvelle, le miracle de N.-D. de la Cité, le vœu de la peste, Salaün, le fou du bois, sur le tombeau duquel s'éleva N.-D. du Folgoët, le connétable de Richemont et la bonne duchesse Anne, offrant, l'un son épée triomphante, l'autre sa couronne royale ; enfin, le vœu de 1870, fait par le diocèse à l'instigation de

M^{sr} Saint-Marc. — Dans le tympan sud, c'est toute la légende de la restauration du culte de sainte Anne, près Auray. Tous les personnages contemporains de cet événement y sont représentés : Nicolazic, le serviteur si dévoué de celle qu'il appelait sa bonne maîtresse ; les capucins, à qui il fit ses révélations ; M^{sr} de Rosmadec, évêque de Vannes, et les carmes, auxquels il confia la direction du pèlerinage déjà fameux ; enfin le grand repentant Keriulet, qui voulut mourir au pied de ce sanctuaire béni. Ces deux grandes compositions formeront, avec la dation des clefs, les trois motifs les plus importants de cette vaste décoration.

Il est fâcheux qu'à ce moment, un travail si largement entrepris, si bien conduit et déjà si avancé, se soit trouvé subitement interrompu, pour des causes que nous ne connaissons pas, mais que nous souhaitons vivement voir disparaître.

Nous terminerons cette notice, en demandant à un des écrivains les plus autorisés de notre province la permission de reproduire quelques lignes qui ont paru dans cette *Revue* en octobre 1875, à propos de l'exaltation au cardinalat de S. E. M^{sr} Godefroy Brossais Saint-Marc. Après avoir énuméré toutes les œuvres accomplies pendant sa longue carrière par ce vénérable prélat, l'auteur le félicite d'avoir eu la volonté et le pouvoir d'entreprendre la restauration de sa métropole, et il conclut ainsi :

« La peinture d'histoire confiée à un artiste de grand talent, M. Alphonse Le Hénaff, est une épopée religieuse. Dans le rond-point, la Dation des clefs et la Mission des apôtres. Autour du chœur, sur les murs des bas côtés, se déroule la longue procession des saints de Bretagne, théorie chrétienne celto-bretonne, dont nous pouvons hardiment opposer la majestueuse grandeur à la grâce éloquente et facile des théories païennes de la Grèce. Les tableaux de sainte Anne et de la sainte Vierge, rassemblant autour de ces deux grandes figures les principaux souvenirs du culte qu'on leur a rendu et qu'on leur rend encore en Bretagne, sont deux pages admirables. Toutes ces peintures sont d'un très-

grand style, et les tableaux qui restent à exécuter achèveront de faire de la métropole de Rennes le panthéon chrétien de la Bretagne. — Cette œuvre, nous l'affirmons, illustrera à la fois, dans le présent et dans la postérité, l'artiste qui l'aura exécutée et le prélat qui l'aura conçue, qui l'a résolulement entreprise, et qui, seul — par ses libéralités inépuisables — pourrait la conduire à bonne fin. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, l'expression d'un vœu sincère, formé dans l'unique intérêt de l'art, et surtout de l'art religieux dans notre province. Nous souhaitons vivement que de nouveaux travaux, dignes de son talent, confiés à M. Le Hénaff, fassent sortir sans retard de son inaction momentanée cet artiste si consciencieux et si distingué. ¹ Et ce sera justice : car, M. Le Hénaff, Breton de cœur et d'origine, qui aurait pu se faire à Paris une belle carrière, n'a pas hésité à sacrifier cet avenir au désir patriotique d'enrichir la Bretagne de ses œuvres, d'y maintenir l'art religieux à un niveau élevé et sérieux. Aujourd'hui encore, mû par un sentiment si honorable, il reste à Rennes, et il ne désire rien plus que de continuer à consacrer son talent à nos religieuses contrées de l'Ouest.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Nous trouvons déjà dans la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, du 9 novembre 1876, un compte rendu d'un travail exécuté par M. Le Hénaff, dans la chapelle du petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray.

A LA MÉMOIRE DE FÉLIX THOMAS

Ce médaillon de plâtre où vous avez sculpté
Un cheval d'Orient superbe de fierté,
Chaque jour, devant moi rappelle votre image,
O vieil ami, parti pour l'éternel voyage !

Le temps déjà s'éloigne où, près de vous assis,
De vos savants travaux j'écoutais les récits
Et voyais vos crayons, dans une esquisse vive,
Relever les palais de l'antique Ninive,
Ses murailles, ses tours aux ornements d'émaux,
Ses portes que gardaient de monstrueux taureaux,
Dont le visage d'homme et le regard de pierre
Inspiraient la terreur et bravaient la lumière.

Architecte prenant le ciseau du sculpteur,
Laisant pour le pinceau la pointe du graveur,
Disciple du Poussin, puis des maîtres de Flandre,
Ame désenchantée et pourtant noble et tendre,
Vers l'idéal encor vous cherchiez un chemin,
Quand soudain vint la mort qui glaça votre main.

* Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'éminent et si regrettable artiste auquel s'adresse cet hommage, est mort à Nantes au mois d'avril 1875.

Parmi les souvenirs de votre vie errante,
Vos pinceaux choisissaient quelque image riante :
Une ville d'Asie avec ses minarets ;
Un vieux pêcheur romain qui jette ses filets ;
Des buffles noirs couchés dans une île du Tibre ;
L'Arabe du désert passant sous son ciel libre ;
Un couvent de Sicile et son dôme lointain ;
La grève, à Noirmoutiers, aux blancheurs du matin ;
Des moutons bruns paissant au bord d'une vallée ;
Dans les marais d'Ostie une tour isolée...

Fuyant le bruit du monde et laissant au hasard
Le soin de révéler votre nom et votre art,
Rien ne parut troubler vos études sereines.
Vos glorieux amis d'Italie et d'Athènes,
Baudry, Charles Garnier, venaient l'été, parfois,
Chez vous respirer l'air de la mer et des bois.
Si de leur fier génie il vous manquait la flamme,
Vous étiez leur égal par le goût et par l'âme.

JOSEPH ROUSSE.

LA FONTAINE DE BARANTON

LÉGENDE BRETONNE

Il y a dans la forêt de Paimpont (l'antique Brocéliande) un val lugubre et sombre : c'était le *val sans retour* où les *faux amants* erraient prisonniers, jusqu'au jour marqué par la tendre *Viviane*, qui, touchée de leurs larmes, venait enfin les délivrer. Non loin de là se trouve la fontaine, jadis bouillante, de Baranton, dont la margelle était une émeraude. Merlin avait longtemps caché dans ces lieux sa tendresse légendaire pour la fée *Viviane*¹. Le récit que nous allons raconter, et que l'on pourrait intituler *les deux souhaits*, ne remonte pas aussi haut que Merlin, et je ne sais si *Viviane* gémit encore sur la margelle, devenue de pierre, de cette fontaine jadis merveilleuse : toujours est-il qu'au temps, du reste incertain, de notre simple histoire, la source était gardée, disait-on, par une belle fée, tantôt bonne et secourable, tantôt sévère et cruelle, selon la conscience de celui qui osait l'implorer.

Dans ce temps-là, sur le bord de la forêt, demeurait un vieux bûcheron, accablé d'années et d'enfants. Sa seule fortune était son cœur, que remplissait la crainte de Dieu.

Un soir, que, chargé d'un faix de bois sec ramassé dans la forêt, il traversait, au clair de la lune, le val redouté, il aperçut, assise sur

¹ Nous en avons déjà donné un récit dans la *Revue*, tome VI, 2^e série.

le bord de la fontaine, une belle dame blanche qui pleurait et dont les larmes d'argent tombaient dans l'eau de la source.

Comme *Fiacre* avait bon cœur, il déposa son faix, et, s'approchant de la fontaine, son chapeau percé à la main, il dit à la belle désolée : — Vous pleurez, madame?... Ah ! si un pauvre homme pouvait quelque chose pour vous consoler, me voilà.

La dame le considéra en souriant et lui dit : — Me consoler, mon ami?... Est-ce possible, moi qui pleure sur la méchanceté humaine dont je vois les reflets sur la surface de cette eau limpide ? Les crimes des hommes y produisent une sorte de tempête ; mais une bonne action en fait sourire le cristal. Tenez, voyez vous-même : la fontaine rit en ce moment. Oui, vous êtes un homme honnête et vertueux ; faites un souhait, il sera exaucé.

— Un souhait, madame ? dit *Fiacre* ; moi, le pauvre *Fiacre*, souhaiter quelque chose?... Ah ! je ne souhaite rien que du pain pour mes enfants, et le paradis pour nous tous, à la fin de nos jours.

— Brave cœur, fit la dame, vos vœux seront accomplis ; soyez heureux.

Et *Fiacre*, portant son faix, comme un chrétien qui porte gaiement sa croix, reprit en chantant le chemin de sa maison.

Avant d'y arriver, il rencontra son voisin *Grégoire*, qui lui demanda d'où il venait si joyeux. — Tu chantes, toi, imbécile, lui dit-il, et pourtant on sait que tu n'as pas le sou. Comment fais-tu ?

— Quand j'ai un sou, répondit le pauvre *Fiacre*, je n'en désire pas deux ; voilà tout.

— Comment ! animal, reprit *Grégoire*, tu veux te moquer de moi ; et je crois que ce bois a été volé dans mon taillis. Prends-y garde ! Dis-moi d'où tu viens, ou je te fais mettre en prison !

— Je reviens de la forêt, du côté de la fontaine de Baranton, où j'ai rencontré une dame toute blanche, qui m'a dit de faire un souhait.

— Un souhait, à toi, double fourbe ? alors je parie que tu as souhaité de l'argent ?

— Non pas, non pas.

— Ou bien une métairie et des rentes, pour ne rien faire, faisant.

— Pas davantage.

— De l'or, de l'or plein des tonnes ! s'écria Grégoire.

— Ma foi, non : de l'or, des rentes, ça me gênerait pour dormir, comme des souliers pour marcher : j'ai demandé du pain et le paradis pour ma famille, la dame me l'a promis, et je suis content. Bonsoir, maître Grégoire.

Là-dessus, Fiacre tourna le dos à son voisin le pince-maille, et s'éloigna en chantant toujours.

Grégoire se mit à réfléchir : Une dame ! un souhait !... si j'allais aussi à la fontaine, moi, pour dénicher un bon *magot*... mais il est tard ; le vent se lève ; la nuit sera noire, et le chemin du vallon hanté et difficile... Oh ! je n'irai pas tout seul, au moins.

Il faut vous dire que Grégoire était un vieil avare endurci, peureux, lâche, et, de plus, maigre comme un coucou, et qu'il ne pouvait se décider à se marier, dans la crainte de tomber sur une bourse creuse. Grégoire ne déjeunait pas tous les jours, et ne déjeunait que le soir, — quand il déjeunait. — Ce jour-là, il n'avait pas déjeuné ; mais l'aventure de Fiacre lui revenait sans cesse, si bien qu'oubliant son régal, il se décida pour le voyage de la forêt. Il se mit donc à retourner toutes ses vieilles poches percées et finit par en retirer cinq ou six sous moisés, destinés à récompenser son compagnon d'aventure. Or, ce compagnon était un vagabond sans feu ni lieu, qui gîtait dans une hutte à côté, bâtie avec de la boue sur le terrain de Grégoire.

L'avare aussitôt alla relancer le lapin dans son terrier : Charlo, lui dit-il, veux-tu gagner trois sous sans peine ?

Charlo, qui ronflait sur un tas de fougères, répondit en grognant qu'il aimerait mieux en gagner six sans rien faire.

— Eh bien ! six tu auras, mon luron ; mais viens vite, car le temps se gâte.

Charlo se leva de mauvaise humeur ; et suivit son patron en grâtant avec une sorte de rage sa tête ébouriffée.

— Où allons-nous ? fit-il.

— Qu'est-ce que ça te fait ? répliqua Grégoire.

— C'est vrai, patron, mais je veux l'argent avant d'aller plus loin ; car on vous connaît pour un vieux chiche.

Et notre coquin se campa sur le sentier, comme un cheval rétif qui refuse d'avancer.

— Tiens, attrape, animal, fit Grégoire, en lui jetant les six sous promis ; et partons vite.

Les deux aventuriers prirent alors le chemin de la forêt, dont Charlo le maraudeur connaissait tous les détours. Chemin faisant, Grégoire informa son compagnon du but de l'expédition. Quand ils arrivèrent sous la voûte des grands chênes, il faisait noir comme chez le diable ; la pluie tombait, et le vent, agitant les arbres, poussait en travers des sentiers des branches mouillées qui entravaient à chaque pas la marche des deux coureurs de nuit.

— Vilain temps ! chienne d'équipée ! dit Charlo ruisselant ; j'ai bien envie de m'en aller.

— Oh ! n'en fais rien, camarade, dit Grégoire, effrayé à l'idée de rester seul dans la forêt.

— Ce brigand de vent vaut plus de six sous, reprit Charlo, même pour un chichard comme vous. Ainsi, voyez ; je veux encore de la monnaie, sinon...

— Oui, oui, je te le promets, fit l'avare, dont les dents claquaient de peur et de froid ; je t'en donnerai douze... non, six autres, au retour ; mais ne t'en va pas.

— Au retour, maître Grégoire ? allons donc ! Avec ça que vous avez de la parole ! Alors, jurez, jurez tout de suite par votre patron, par le diable, qui vous écorchera un jour, comme tous les avares de la terre...

— Tais-toi, tais-toi, malheureux ! ne parle pas du démon dans un tel endroit et à pareille heure ! Oui, je jure, je jure tout ce que tu voudras. A présent, comme tu es plus fort que moi, marche en avant.

— Quel vieux capon vous faites ! reprit Charlo en soutenant l'a-

vare, qui trébuchait ; tâchez de vous tenir sur vos vieux manches à balai. Mais que le tonnerre m'écrase, si je comprends pourquoi vous allez risquer votre vieille peau à cette satanée fontaine, que le vieux Guillaume ⁴ doit chauffer ce soir tout exprès pour vous... Du reste, moi, *je m'en fiche* ; allez tout droit : la fontaine est là, derrière ces broussailles.

Grégoire, que la convoitise poussait malgré sa terreur, disparut en clopinant.

En ce moment, la nuit était affreuse ; la tempête se déchainait avec violence et le vent secouait les arbres ; la forêt semblait remplie de gémissements. N'importe, l'avare s'approcha de la fontaine, qu'il n'aurait peut-être pas découverte, sans une forme blanche qui flottait au dessus. Bientôt, au milieu de cette vapeur, il distingua la fée : elle pleurait. Ses larmes coulaient dans l'eau fortement agitée. Le vieux grigou, dont les os cliquetaient, ne savait trop comment entamer l'entretien ; mais la fée, ayant relevé sa chevelure d'or, lui demanda ce qu'il voulait.

— Ce que je veux ? fit Grégoire interloqué, ce que je veux ?... attendez, voilà que ça me revient : je veux, comme Fiacre, vous savez, Fiacre *sans le sou* ?... Seulement je ne serai pas si bête que lui.

— Que souhaitez-vous donc ? dit la dame.

Au même instant, à la lueur d'un éclair qui sillonna le feuillage rouge, on vit bouillir l'eau de la fontaine ; mais le ladre n'y fit pas attention.

— Je veux, s'écria-t-il, ce que Fiacre a refusé. Je veux...

— Vous l'aurez, dit la fée : Fiacre n'a demandé ni refusé la fortune, mais il a demandé et obtenu le bonheur.

— Pas de bonheur sans argent, fit le ladre ; ainsi, madame, puisque je suis venu ici, au risque de me rompre le cou, donnez-moi une femme riche ; belle ou laide, ça m'est égal, et soufflez-moi le nom du fermier qui a le plus gros magot de la paroisse.

Un violent coup de tonnerre ébranla les rochers, et, au milieu du

⁴ Vieux Guillaume, surnom du diable.

fracas de l'orage, Grégoire crut distinguer un nom prononcé dans le lointain. La dame blanche avait disparu. Le peureux se trouvait seul au bord de la fontaine qui bouillonnait, et, succombant à la terreur, il roula sur les rochers..

— Que diable faisiez-vous donc là ? dit Charlo, qui survint fort à propos. Un pas de plus, et vous étiez cuit, vilain merle, dans cette eau bouillante. Ma foi, ce n'eût pas été grand dommage... Allons, tenons-nous droit, ajouta le vagabond, en redressant rudement le squelette trempé jusqu'aux os.

— Oh ! oh ! oui, balbutia Grégoire qui avait le hoquet ; mais, dis-moi... n'as-tu pas entendu, crier là-bas, dans la forêt ?

— Sans doute, à preuve que j'ai cru que vous appeliez Thomas à votre secours.

— Thomas ! s'écria l'avare avec une explosion comique ! Thomas ! Voilà le *magot* trouvé !!

Puis ils reprirent, clopin clopant, le chemin du village ; et, comme Grégoire marmottait à chaque instant le nom de Thomas, Charlo pensait que la cervelle du vieux pince-maille était restée au fond de la fontaine.

II

Or, un mois plus tard, c'était la noce de Grégoire et de la fille à Thomas : Jacqueline, jeune fille de quarante ans, assez bien tournée, sauf qu'elle avait une bosse raisonnable entre les deux épaules et des yeux roux assez mal ensemble ; de plus, brutale comme un roulier et aimant l'eau-de-vie autant qu'un calfat de Saint-Malo. Voilà une jolie fille ! qu'en dites vous ? et une jolie noce ! un vieux coucou étique et une fresaie ivre et lugubre... Cela ressemblait à un enterrement, car le biniou, auquel on ne donnait pas de cidre, avait des sons pleurards bons pour faire danser les morts. N'importe, Grégoire tenait le magot, et le dos de Jacqueline ne l'offusquait pas du tout. Pourtant, sur le soir, le nouveau marié s'en alla, faute de mieux, faire un tour dans le verger en méditant sur la grosseur du magot. Alors il entendit, derrière la haie, les finauds du village qui

disaient : « En voilà un avare joliment attrapé avec la bosse de sa femme ! »

— Encore si elle était d'argent ! disait un autre. Mais va-t-en voir, Thomas n'y a mis que de gros sous.

— Causez toujours, mes petits, pensait Grégoire, moi je tiens le sac, et ça me suffit.

Mais il paraît que cela ne lui suffisait pas tout à fait, car dès ce moment il devint plus triste et plus maigre que jamais ; il tenait à peine sur les jambes et l'on voyait le jour au travers de son corps.

Enfin, tourmenté par l'inquiétude, il alla trouver son beau-père et lui dit :

— A présent que je suis votre gendre, nous compterons, si vous voulez, le gros sac qui est là, dans votre armoire.

— Sans doute, sans doute, répondit le rusé bonhomme, nous le ferons dans trois semaines ; et en attendant, vous ferez les avances, afin de bien monter notre métairie... Mais gare, voilà Jacqueline qui arrive, et elle n'aime pas à rendre ses comptes, vous savez ?

Grégoire ne le savait que trop et se sauva en se frottant les épaules. Il était temps, car il y avait du vent dans les voiles, comme disait le matelot, et l'abordage de la Jacqueline eût été rude.

Cependant l'avare, qui n'osait plus ni boire ni manger devant sa femme, attendait vainement le jour où le magot serait compté. Enfin, n'y pouvant plus tenir, un soir que Jacqueline et Thomas étaient allés faire ribote (passez-moi le mot) dans un cabaret du village, avec l'argent de Grégoire et à la santé de Grégoire, le ladre, battu, mélancolique et presque ruiné, se hissa par l'échelle dans le grenier où se trouvait enfermé le sac.

Là, face à face avec l'armoire fantastique et remplie de promesses, l'armoire, unique objet de ses hallucinations, il se livra contre ce meuble tentateur à des voies de fait épouvantables. Un coup de pied, un coup de pied indécent, et l'armoire montra ses arcanes. Il était là le sac, le sac de ses rêves, le sac gonflé par ses calculs avareux, le sac qui dorait le dos de Jacqueline et changeait les coups de bâton en caresses ! Il allait l'ouvrir, y baigner ses mains, réjouir ses yeux, réchauffer son vieux cœur !...

Voyez l'avare : il lorgne le sac ; il le regarde en soupirant ; sa poitrine est oppressée ; son attente est pleine d'anxiété ; c'est de l'angoisse... Combien y a-t-il dans le sac ? Combien d'écus d'argent ? Combien d'écus d'or ?... Bientôt il le saisit ; il le caresse ; il rompt la ficelle qui le ferme, et le contenu roule sur le plancher... Le contenu ?... Est-ce de l'or ?... — Non. — Est-ce au moins de l'argent ?... — Non... Ah ! tu peux te pendre, Grégoire, car ce sont, oui, affreux grigou, ce sont des sous, de vilains gros sous, tout couverts de poussière et de vert-de-gris...

Jacqueline, qui rentrait en tirant des bords, selon sa coutume, entendit la chute d'un corps pesant sur le plancher. Elle monta, non sans peine, son bâton à la main et toute prête à fustiger le délinquant. C'était inutile désormais, car elle trouva le squelette défunt sur le tas de gros sous.

Ainsi finit l'histoire des *Deux Souhais* : le bon et le mauvais ; celui du pauvre Fiacre et celui de Grégoire le ladre. Point n'est nécessaire d'en déduire la morale ; elle est rude, mais assez claire sans doute et à l'usage de tous ceux qui mettent les calculs de la fortune menteuse au dessus des préoccupations du devoir austère et certain.

Cette légende est bien vieille, peut-être, et pourtant qui pourrait dire qu'elle n'est pas de tous les temps ?

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

Coat ar Roch, le 8 août 1876.

II

PEMZEC LEVENEZ MARIA

191. Mam Doe so mam Roe roanez¹
 Guerches dinam, mam a truez,
 Feunten so leun a trugarez,
 Ham evezhet en quarantez.
192. Hep mar na gou² te en bronnhas
 Da croeadur nep hon furmas,
 Hac adarre plen ez gorreas
 Oar pep Ael, hac ez ehanas.
193. Guerches so Roanes en neff,
 Och pep pirill mir ma eneff;
 Pepret mall eu ! ha ! cleau ma leff !
 Ma ezrevent so en hent guen eff.
194. Ham evezha³, Mary, ez mat,
 Ha ro diff grace an place az grat
 Quent font⁴ an pres da cofessat
 Maz duy dazlou am doulagat.

¹ Var. Roe'n rouanez. — ² Gour. — ³ Han tuez. — ⁴ Dont.

II

LES QUINZE JOIES DE MARIE

191. O Mère de Dieu, mère du Roi des rois, Vierge sans tache, mère de pitié, fontaine pleine de miséricorde, veillez sur moi dans votre amour.
192. Oui, sans mentir, tu allaitas ton enfant qui nous a créés; et à son tour, il t'a élevée en gloire au dessus de tous les anges, puis il s'est reposé.
193. O vierge qui règues dans le ciel, garde mon âme de tout péril; il en est grand temps! ah! écoute ma plainte! mes ennemis font route avec moi.
194. Veille sur moi bonnement, ô Marie, et accorde-moi la grâce de sentir en ce lieu, avant d'aller me confesser, les larmes couler de mes yeux.

* Voir la livraison de décembre, pp. 426-455.

195. Pet euidoff gant couff, ha striz¹
 Roen Drindet a macsoth² gluiz;
 Glan Roanes, pan petes piz,
 Absoluen a caffenn quen tiz.
196. Guerches dinan³ so man⁴ dan gracc,
 Pemezec guez a stoeaz dan placc
 A enor, dan pemzec solacc
 Affoe en douar mar dilacc.
197. An pemzec ioae a ioae affoe
 En douar man euit map Doe
 Glan dianaff, an quentaiff voe
 A glan coudet⁵ salut an Roe.
198. Gabriel ent uhel ha gloar
 En dileuzras dit en douar :
Ave, Maria, a lavar,
 Doe so guen et, hep quet a mar.
199. — « Gabriel, duet mat ra vihet
 Aman, em templ, dam darempret ;
 Chetu an merch en he guerchdet ;
 Autrou Doe Tat, gruet a queret. »
200. Ytron, dre raeson ny ho pet
 A guir calon, groa⁶ hon miret,
 Guerches dinam, hep tam pechet,
 Dre carantez en divez hon bet.
201. Dren ioa arall han levenez
 Az voe pan guelsot Elysabeth
 Ouz sout⁷ ouzit, en un menez,
 Ha hy da saludiff evez⁸ ;

¹ Var. Triz. — ² Maesoth. — ³ Dinam (recté). — ⁴ Mam (recté). — ⁵ Caoudet.
⁶ Var. Gra. — ⁷ Saout. — ⁸ Yvez.

195. Prie pour moi, en rappelant tes souvenirs, et presse le roi de la Trinité que tu as nourri une année ; ô sainte Reine, si tu pries bien, j'obtiendrai promptement le pardon.

196. Vierge sans tache, Mère de la grâce, à la place d'honneur où tu es, quinze fois tu t'inclinas en mémoire des quinze joies que tu goûtas sur la terre.

197. Des quinze joies que tu goûtas du fond de ton cœur sur cette terre pour le fils du Dieu très-saint, la première fut la salutation royale.

198. Gabriel, hautement et glorieusement te l'apporta sur la terre : *Ave Maria*, dit-il, Dieu est avec toi, sans nul doute.

199. — « Gabriel, soyez le bienvenu quand vous me rendez visite, ici, dans mon sanctuaire ; voici une jeune fille en sa fleur de virginité ; Seigneur Dieu le Père, faites ce qu'il vous plaira. »

200. Chère Dame, nous vous en prions, avec raison, de tout notre cœur, vierge sans tache, faites que nous soyons gardés par votre amour de tout péché, jusqu'à la fin de notre vie.

201. Par votre seconde joie et par l'allégresse que vous eûtes quand vous vîtes Elisabeth accourir à votre rencontre sur une montagne, pour vous saluer, elle aussi ;

202. Deoch ez lavar hep mar na sy :
Benniguet ouch dreis pep heny,
An froez az doguez ez belly¹
So benniguet hep quet a sy ;
203. Pedomp no man, glan Roanez,
An froez ez coff pan en dougues
Da reiff deomp gracc en place ha pres
Quent donet an dro da coffes.
204. Dren² levenez a quemersoch
En ho coff glan pan en santsoch
Ouz queflusqui ha treiff en och,
Hac ez voe nau mis hep difforch ;
205. Dren levenez man, damanay,
Me a pet em emerbody³
Ouz an Autrou, Roe an belly,
Em diffenno ouz pep heny.
206. An pevare ioae goude huec
Aff voe⁴ pan ganat da Nedelec;
Neuse ganet voe Doe mezec,
A Templ, mut, esempl⁵ da prezec.
207. Dren levenez man ha dren ioae,
Roanes guir, hon mir oz goae⁶ ;
Ha pan mirviff reiff diff apoe
Monet da gloar an Map a hoae⁷.
208. An pempet goude a yoae scler
Pan deuz an bugale da n kaer
Ha caffout ganet ho penner
A guere ioae heaul ster ha loèr⁸.

¹ Emeyr. — ² Var. Dre'n. — ³ E merbody. — ⁴ Af voe. — ⁵ E' sempl. —
⁶ Var Goa. — ⁷ A vouc. — ⁸ Loar.

202. Et vous disant sans hésiter: « Vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et le fruit que vous portez dans vos entrailles est béni très-certainement » ;

203. Sainte reine, nous prions d'ici le fruit que vous avez porté dans votre ventre de nous accorder la grâce de la diligence pour revenir nous confesser.

204 Par la joie que vous prites à le sentir tressaillir et tourner dans votre chaste sein, neuf mois, et que vous eûtes sans accident.

205. Par cette joie suprême, je vous prie de me recommander au Seigneur, le Roi tout-puissant, pour qu'il me défende contre tous.

206. La quatrième joie, tu la goûtas ensuite, lorsqu'il naquit, à Noël; lorsqu'il naquit ce Dieu, notre médecin, et qu'il fut, dès le Temple, muet encore, un exemple éloquent.

207. Par cette joie et cette allégresse, ô vraie Reine, garde-nous de malheur; et quand je mourrai, donne-moi un appui pour monter à la gloire de celui qui fut ton fils.

208. La cinquième après eut lieu quand les bergers vinrent au hameau, où ils trouvèrent né leur chef, qui fit la joie des étoiles, du soleil et de la lune.

209. Ham erbed ha pet an Silyat,
Guerches dinam, quer mam a glat,
Ez pardonno, hep quet fellell,
Da pobl an douar, quent meruel.
210. An huechuet ' pan deuz an Roanez ho hent
Bede Bezleem a Orient,
Gant presentou dan Autrou sent
Drez ¹ levenez, hervez squyent.
211. Mam enoret so priset meur,
Pet euid omp hon Createur
Dren levenez man glan ha pur,
Ez pligo ganta hon meazur ².
212. An seizvet, tevell quet nem deur,
Pan proffat an Map dan Auter,
Ha Symeon de doen dan Kaer ;
Neuse ez foe levenez meur !
213. Guerches huec peban prezegaff,
Dren levenez se ez pedaff
Ho map guiryon dam pardonaff
Oar penn ma finvez divezaff.
214. Jesu Map Doe pan voe caffet
En Hierusalem ha guelet ⁴,
Neuse ez voe levenez bras
Ez calon, ha ment a soulacc.
215. An ioae bras man a voe liffrin
En banves han les han huerzin
Affoe en ty an Archeteclin
Pan voe muet an dour en guyn.

¹ Deest. — ² Dre. — ³ Mezur. — ⁴ Var. Guentel.

209. Recommande-moi à ce Chef et prie-le, Vierge immaculée, chère Mère de tout bien, de pardonner, sans y manquer, au peuple de la terre, avant la mort.

210. La sixième eut lieu quand les rois d'Orient s'acheminèrent vers Bethléem, avec des présents pour le Seigneur des Saints, en signe de joie et de raison.

211. Mère honorée et très-vénérée, prie pour nous notre Créateur ; que, par cette joie pure et sainte, il lui plaise de nous nourrir.

212. La septième, que je ne veux point taire, eut lieu quand l'enfant fut présenté à l'autel, et quand Siméon le porta à la Ville. Quelle joie vous eûtes alors !

213. Douce Vierge de qui je parle, par cette joie je conjure votre loyal fils de me pardonner à mon heure dernière.

214. Lorsqu'on retrouva et qu'on revit Jésus, le fils de Dieu, à Jérusalem, vous eûtes encore au cœur une grande joie et une immense consolation.

215. Cette joie fut suivie de celle que vous éprouvâtes au banquet et à l'assemblée chez l'Architriclin, et elle fut mêlée de rires quand l'eau fut changée en vin.

216. An deçvet ioae a ioae dien
En bras pan goalchas pemp mil den
A pemp bara hep netra quen
Nemet dou ¹ pesq ne cresquas quen.
217. Guerches dinam, quer mam a pris,
Dren ² levenez man, am diuis,
Toe ez voe guir a livyris :
Gruet ma laquat en Paradis.
218. Dren trevaill ³ ha mezerinty
Da quer Map Doe en devoe hy
En croas uhel, gant berrhoazly,
Ouz dazprenaff hon anavon ny ;
219. Dren truez man ha dren anoez,
Glan Maria, mam a cufnaez,
Ham erbet ouz da map henoez
Her na coeziff e tra a mez.
220. Dren levenez affoe oz clasq,
Oz caffout lamet a goasq,
Hac eff sauet, torret e nasq ⁴,
Pan aez en neffou da Iou ⁵ Pasq.
221. Dren ioae han levenez queffret
Affoe ⁶ neuse pan voe caffet,
Pet eff, Ytron, mam raconet,
Aman ⁷ am goall nam tamalet !
222. Dren levenez man, me a pet,
Ouz da map quer groa ma erbet,
Pan coezo diff monet an bet,
Gant enor dascorch ma speret.

¹ Dou. — ² Drén. — ³ Drén travail. — ⁴ Var. Hac eff savet, credet habuasq. — ⁵ Dan Iacon Pasq. — ⁶ A floe. — ⁷ A man.

216. Votre dixième joie fut très-grande quand Jésus rassasia cinq mille hommes avec cinq pains et rien de plus, hors deux poissons qui n'augmentèrent pas en nombre.

217. Vierge immaculée, chère mère précieuse, par cette joie, je te le demande, jure que ce fut vrai ce que tu dis : fais-moi mettre dans le Paradis.

218 Par les travaux et le martyre que supporta Dieu ton cher fils, sur une croix haute, après une courte vie, pour racheter nos âmes à nous autres ;

219. Par cette pitié et par cet ennui, sainte Marie, mère de douleur, recommande-moi à ton fils cette nuit, pour que je ne tombe en rien de honteux.

220. Par la joie que tu ressentis en le cherchant, en le trouvant tiré de presse et relevé, ses liens brisés, quand il monta aux cieux, le jeudi de Pâques ;

221 Par la joie et l'allégresse que tu éprouvas lorsqu'il fut retrouvé, demande-lui, ma Dame, ma mère juste, que mes fautes ne me soient point reprochées.

222. Par cette joie, je t'en conjure, intercède pour moi près de ton cher fils ; quand il m'arrivera de quitter la vie, relève mon âme avec honneur.

223. Dren levenez affoe yvez
Ouz e caffout en Galile,
Em dazcorchet, paet e dle,
Pet euidouff, me a pet arre.
224. Dren bontez han levenezou
Affoe ouz pignat en neffou
Dreis¹ an Auter ha pep traou,
Me az erbet, cleu ma pedennou.
225. Pemzec levenez oar pep tra
He devoe an guerches Maria,
Gobr en deveus² nep ho coffa
Digant Doen Tat; eff³ en gratha.
226. Lavar hy gant eoll⁴ ha hoant
Dan pemdez, gant youll cogant,
Ha ne fezo⁵ nep azrouant
Euit nep vigor na tormant.

¹ Var. Dreist. — ² Deuex. — ³ Eu. — ⁴ Coll. — ⁵ Nezeo.

FIN AN PEMZEC LEVENEZ.

223. Par la joie que tu eus aussi en le retrouvant en Galilée, s'étant ressuscité lui-même, et sa dette payée, prie pour moi, je t'en prie encore.

224 Par l'enlèvement et par les joies que tu éprouvas en montant aux cieus, où tu es placée au dessus de l'Autel et de toute chose, je me recommande à toi, écoute mes prières.

225 Quiconque garde la mémoire de ces quinze joies suprêmes qu'éprouva la Vierge Marie en reçoit la récompense de Dieu le Père; il l'a pour agréable.

226. Dis-les de cœur dévotement, tous les jours, de toute ton âme, et nul démon ne te vaincra, si fort et si cruel qu'il soit.

FIN DES QUINZE JOIES.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LIVRE D'UN PÈRE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française ; illustrations par E. Froment, gravées par E. Matthis. — Un beau volume, petit in-4°. Paris, 1876. J. Hetzel et Cie, 18, rue Jacob.

Nous arriverions un peu tard pour parler de ce magnifique volume, édité avec luxe, orné de riches et belles gravures, si ce n'était là qu'un livre de premier de l'an, — un de ces livres qui n'ont qu'un jour, une semaine, et qui, après avoir jeté, pendant quelques heures, un radieux éclat, rentrent dans l'ombre pour ne reparaitre qu'au mois de décembre suivant. Tel n'est point le cas du *Livre d'un père*. C'est un livre de toutes les saisons et de toutes les heures, et j'avouerai même que je l'aimerais mieux, sans gravures, sans *images*, avec le simple costume qui sied aux œuvres vraiment belles ; il est de ceux qui n'ont pas besoin de parure et de beaux habits pour faire ressortir leur bonne mine et pour recevoir dans le monde l'accueil le plus empressé.

Cet accueil a été si vif que l'édition tout entière a été épuisée en huit jours : trois mille exemplaires d'un volume de vers enlevés en une semaine :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable !

Est-ce à dire, comme l'ont répété presque tous nos confrères de la presse de Paris et des départements, que le *Livre d'un père* soit le chef-d'œuvre de M. de Laprade ? Pour notre part, nous ne le pensons pas. Les *Symphonies*, *Pernette*, les *Satires*, sont des œuvres d'un vol plus haut, d'un souffle plus puissant, et c'est dans

ces trois livres que Victor de Laprade s'est surtout montré grand poète : c'est là qu'il faut chercher son chef-d'œuvre. — Ce qui est vrai, c'est que le *Livre d'un père* est plus accessible à la foule, et il est arrivé à l'auteur ce qui était déjà arrivé à Victor Hugo pour ses vers sur les *Enfants*, vers admirables sans doute, mais que le chanteur des *Feuilles d'automne*, des *Voix intérieures* et de la *Légende des siècles* a bien souvent dépassés.

Ce qui est vrai aussi et ce que j'ai hâte de dire, c'est que M. de Laprade a déployé, dans le *Livre d'un père*, de bien rares et bien précieuses qualités, — charme réel et saisissant, mélodies limpides et vermeilles, inspiration sincère et profonde, que couronne une forme exquise et véritablement magistrale. Le vers de M. de Laprade est tour à tour doux à lire et à entendre, comme la plume de l'oiseau est douce à caresser, puissant et vigoureux comme le coup d'aile de l'aigle qui plane au haut des cieux.

Je parlais tout à l'heure des vers de Victor Hugo sur les *Enfants*. Pour délicieux qu'il soit, il faut bien reconnaître, cependant, que le recueil de l'illustre poète a un défaut considérable : il est composé de pièces et de morceaux, qui jurent quelquefois de se voir accouplés ensemble. Comment n'être pas choqué, par exemple, lorsque au sortir des vers sur la *Prière pour tous*, on se heurte à une tirade du *Roi s'amuse* ? Avec le *Livre d'un père*, rien de pareil ; l'œuvre est d'une seule venue, et elle offre, à côté de toutes ses autres qualités, cette qualité suprême, l'harmonie. Pas une pièce, pas un vers qui détonne ; pas une strophe qui ne concoure à l'harmonie de l'ensemble.

Le livre tout entier est à lire. J'en veux pourtant détacher une pièce, non qu'elle soit plus remarquable que celles qui la précèdent ou qui la suivent, mais parce que c'est un devoir et un plaisir pour la critique, lorsqu'elle a sous la main tant de beaux vers, de ne point les tenir captifs et de leur donner l'air et l'espace.

La France.

Si vous voulez dans votre cœur,
Quand mes os seront sous la terre,
Sauver ce que j'eus de meilleur,

Garder mon âme tout entière...
Aimez, sans vous lasser jamais,
Sans perdre un seul jour l'espérance,
Aimez-la comme je l'aimais,
Aimez la France !

Qu'importent les labeurs ingrats
Et l'injustice populaire !
Travaillez de l'âme et des bras,
Et je vous répons du salaire.
Conservez ma robuste foi ;
Vous aurez de plus la vaillance.
Enfants ! servez-la mieux que moi,
Servez la France !

Servez-la dans l'obscurité
Avec la même idolâtrie.
Arrière toute vanité,
Et gloire à toi, sainte Patrie !
Votre honneur, amis, c'est le sien.
Humbles soldats de sa querelle,
Souffrez, sans lui demander rien,
Souffrez pour elle !

Vous tenez d'elle et des aïeux,
De ce grand passé qu'on envie,
Vos mœurs, votre esprit et vos dieux ;
Vous lui devez plus que la vie.
Ne marchandez pas votre sang,
Afin de la rendre immortelle...
Au premier rang, au dernier rang,
Mourez pour elle.

On voit que Victor de Laprade aime la France, comme il aime ses enfants, avec passion. Et, comme il aime ses enfants et la France, il aime aussi l'Église. Son livre n'est pas seulement le *Livre d'un père*, c'est le livre d'un chrétien, d'un catholique. C'est à la Religion qu'il a demandé, comme le vieux Corneille, son maître, ses plus hautes, ses plus généreuses inspirations. N'est-ce pas elle qui lui a dicté ces admirables pièces, — les *Deux portraits*, *De là-haut*, *Nos morts nous aident*, — qui resteront à jamais dans notre langue comme la

plus éloquente expression de l'amour filial ? Déjà, dans ses précédents recueils, M. Victor de Laprade avait consacré à la mémoire de son père et de sa mère quelques-uns de ses plus beaux vers : la *Dédicace des Symphonies*, la pièce qui ouvre les *Poèmes évangéliques*, et celle qui les ferme. Nous espérons qu'un jour il réunira ces vers si touchants et si purs, inspirés non plus par les berceaux, mais par les tombes, et qu'après nous avoir donné le *Livre d'un père*, il nous donnera le *Livre d'un fils*. Nul n'a été, en effet, plus fidèle que le noble poète au divin précepte : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement*. — Victor de Laprade sera immortel, parce qu'il a honoré son père et sa mère.

EDMOND BIRÉ.

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc., par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire, directeur du cercle catholique d'ouvriers de Luçon. — Un beau vol. in-8°. Luçon, Renaud, libraire-éditeur.

Tous ceux qui ont souci de la condition des ouvriers, et qui croient utile de combattre, par le bon exemple et la charité, l'effet des chimères dangereuses dont les bercent certains meneurs, connaissent l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers fondée par M. de Mun, et qu'il a si rapidement propagée dans toute la France, que près de trois cents de ces cercles ont été établis depuis moins de sept ans. Grouper les ouvriers chrétiens, leur montrer que leur réunion est une force, ramener au bien les indifférents, les guérir du respect humain, les instruire, leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, rendre en même temps leurs heures de loisir aussi agréables qu'il est possible, tel est le programme de cette œuvre, l'une des plus difficiles assurément, mais qui peut devenir aussi l'une des plus fécondes pour le bien. Personne n'était, plus que M. l'abbé du Tressay, apte à la faire naître et à la faire réussir en Vendée ; il lui a suffi d'appeler à son aide quelques-uns de ses amis, dévoués à toutes les bonnes œuvres, et sous sa direction le cercle catholique d'ouvriers de Luçon est devenu l'un des plus prospères de notre région.

Le lecteur devine maintenant comment M. l'abbé du Tressay est arrivé tout naturellement à se faire auteur dramatique. Au nombre des récréations des membres de son cercle, il a introduit le jeu de petites comédies qui amusent à la fois acteurs et spectateurs ; mais il s'est aperçu bien vite que les pièces les plus morales du théâtre ancien et contemporain ne pouvaient s'accommoder aux exigences de ses représentations. La plupart d'entre elles auraient besoin d'être refaites, et, de toutes, il faudrait bannir les rôles de femmes. Les recueils destinés aux pensionnats sont en nombre fort limité, et, plus ou moins inspirés de Berquin, ils s'adressent à des enfants qui font leurs classes plutôt qu'à des hommes qui travaillent de leurs mains. Pourquoi d'ailleurs emprunter aux autres quand on est riche de son propre fonds ? Depuis plusieurs années, M. l'abbé du Tressay avait, dans son excellent journal *le Vendéen*, souvent exposé, sous forme de dialogues fort spirituellement écrits, certaines questions sociales ou politiques qui prenaient ainsi un relief très-propre à frapper les lecteurs populaires. Sa plume était donc taillée d'avance, le jour où il lui a plu de composer les comédies que je suis heureux de recommander aux lecteurs de la *Revue*.

Je les ai toutes lues avec plaisir, et pourtant si comédies ont été faites pour être représentées plutôt que pour être lues, ce sont bien celles-là, où partout l'action a le pas sur le discours. Les personnages vont, viennent, agissent ; ils se dépravent ou se convertissent, se ruinent ou s'enrichissent en quelques scènes, et les conséquences du vice que l'auteur a en vue de combattre se déroulent jusqu'aux dernières extrémités. Quelques types, en faisant la part du léger grossissement de traits que la scène autorise, sont parfaitement dessinés ; ainsi, par exemple, nous avons tous connu M. Tantmieux et M. Tropsot, qui admirent tout ce qu'ils possèdent, excusent tous les défauts de leurs enfants, et arrivent à se repentir cruellement de leur aveugle faiblesse.

Il est impossible que les spectateurs devant lesquels on joue *la Famille des Gribouille*, contiennent leurs éclats de rire en présence des balourdises amusantes de ces braves gens, qu'on pourrait ac-

cuser d'avoir reculé les bornes de la sottise humaine, si la sottise humaine connaissait des frontières.

Dans un genre plus sérieux, la pièce intitulée *Les Forgerons* présente une peinture très-saisissante et très-vraie du mal que produisent les grèves. Ces artisans de réforme sociale, qui ne travaillent pas et qui imposent aux ouvriers l'obligation de ne pas travailler et de mourir de faim, méritaient d'être flétris, et il suffisait, pour les flétrir, de les présenter tels qu'ils sont.

Je louerai moins l'arrangement de deux pièces de Molière. Passe encore pour *le Bourgeois gentilhomme*, bien que la transformation de M^{me} Jourdain en un frère raisonneur dénature complètement ce type admirable de la femme de bon sens ; mais un *Don Juan*, vraiment et légitimement marié et père de famille, si mauvais mari et si mauvais père qu'on le fasse, contraire, je l'avoue, tous mes préjugés littéraires. Puisqu'il est convenu que *l'éternel féminin* est banni de ce théâtre, pourquoi prétendre y produire un personnage qui n'a sa raison d'être qu'en présence de *l'éternel féminin* ? En pareille matière, mieux vaudrait, ce me semble, si l'on a absolument besoin de quelques scènes d'une pièce, changer le nom du personnage.

N'allez pas d'un Cyrus nous faire un Artamène, disait Boileau en son temps ; et Boileau avait raison.

Cette petite querelle ne m'empêche pas de rendre hommage à l'esprit de l'auteur, auquel le cercle de Luçon doit déjà tant de gaies et innocentes soirées, et, s'il était permis de risquer un mauvais calembour, je lui dirais qu'en composant son livre il a fait une bonne œuvre.

A. L.

PROVERBES DE SALON, par M. François de la Haulle. Un vol. in-18 Jésus, de 420 pp. — Paris, Calmann Lévy. — 3 fr. 50.

Sur les douze proverbes que contient ce volume, il en est au moins quatre que nous avons eu le plaisir de publier ici : *Le Télégraphe*, *la Plume du paon*, *la Fraude* et *le Piège*. En faut-il

davantage pour donner une excellente idée de ce livre, dont la mère ne défendra point la lecture à ses enfants ; car voici les lignes que l'auteur — M. François de la Haulle ou M. Alfred de Courcy, c'est tout un — a placées au seuil de ses *Proverbes* :

« Il n'y a guère de livres qui n'aient une préface ; il n'y en avait guère autrefois qui n'eussent une dédicace. Je ferai l'une et l'autre en deux mots, qui suffiront pour recommander ce petit volume ou pour avertir de ne pas l'ouvrir : l'auteur a une fille de seize ans et peut le lui dédier sans crainte. »

Nous examinerons bientôt, plus à loisir, les perles fines de ce joli écriin.

M. Bossinot-Ponphily.

Nous recevons du pays de Saint-Malo et nous nous empressons de publier la notice suivante :

La ville de Saint-Malo vient de perdre un de ses hommes les plus dévoués, les plus justement aimés, les plus distingués par l'intelligence et par le cœur. M. Victor-Antoine-Marie Bossinot-Ponphily, après avoir vécu dans la foi du chrétien, s'est doucement endormi dans le Seigneur, le 12 décembre dernier.

Né à Saint-Malo, le 2 septembre 1807, il entra dans la magistrature dès l'âge de vingt-trois ans : il fut successivement substitut au tribunal de Dinan, procureur au parquet de Ploërmel, juge et président au tribunal civil de Saint-Malo. Il y a deux ans, frappé soudainement par la maladie qui devait le conduire au tombeau, il prit sa retraite et fut nommé président honoraire. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée pour reconnaître de si longs services.

La légitime popularité de M. Bossinot-Ponphily le plaça, durant de longues années, dans le conseil municipal de Saint-Malo, dans le syndicat des digues et marais de Dol et dans le conseil général du département d'Ille-et-Vilaine. Il faisait également partie de l'administration des hospices, du bureau de bienfaisance et de la

société de Saint-Vincent-de-Paul ; en mourant il ne les a pas oubliés, car il laisse aux malheureux assistés par ces œuvres de charité plus de la moitié de sa fortune, évaluée à cinq ou six cent mille francs.

Dans une des clauses de son testament, il demande que sa belle résidence de Paramé soit mise à la disposition des pauvres convalescents sortant de l'hospice de Saint-Malo. Dans une autre partie de ce testament, il exprime le vœu qu'il ne soit prononcé aucun discours sur sa tombe, et ce vœu a été respecté ; mais l'affluence considérable qui se pressait, le 15 décembre, au convoi funèbre de M. Bossinot-Ponphily, manifestait, plus éloquemment que les plus belles paroles, l'universalité des regrets que sa mort a causés. « Ses obsèques, dit un journal du pays, ont eu le double caractère d'un deuil public et d'une touchante manifestation de gratitude des populations malouines et paraméennes, auxquelles il a laissé des gages précieux de sa vive affection. » Saint-Malo, par la mort de M. Bossinot-Ponphily, n'a pas seulement perdu l'un de ses plus dévoués citoyens, mais encore le dernier représentant d'une famille qui a contribué, avec tant d'autres, à soutenir et à perpétuer sa renommée.

La famille Bossinot n'était pas originaire de la cité malouine, mais elle était bretonne quand même : venue des bords du lac de Grand-Lieu, où elle a laissé son nom (le *Port-Bossinot*, en la paroisse de Saint-Philbert), elle s'établit à Saint-Malo vers la fin du XVI^e siècle. Depuis cette époque, elle s'est distinguée dans le haut commerce, dans la marine et dans la magistrature ; elle a produit des officiers de vaisseaux, des connétables, des échevins, des consuls à la communauté de ville et à l'étranger, un procureur royal à l'amirauté, un député du tiers-état, etc. ; du reste, en pénétrant dans les salons de M. Bossinot-Ponphily, cette belle galerie de portraits qui les décorait, révélait ce qu'avaient été ses ancêtres.

Cette famille était très-nombreuse aux siècles derniers, et chaque branche portait un titre distinctif, selon la coutume de l'époque : ainsi il y avait les Bossinot de la Grenouillère, de la Forest, de la

Fontaine, des Saudrais, du Fresne, de la Bréhaudais, du Mottay, de Vauvert, de la Belleissue, de Ponphily.

Le *Ponphily* était un trait de dime qui avait cours en la paroisse de Saint-Enogat, et qui relevait prochement et noblement du roi sous son domaine de Dinard, à devoir de foi, hommage et rachat. Il se partageait noblement, c'est-à-dire avec préciput pour l'ainé, comme, du reste, tous les autres biens nobles de la famille. Cependant les Bossinot n'appartenaient pas à la noblesse ; ils avaient bien leurs armes : *D'azur à trois grenouilles d'or*, mais ils n'élevèrent aucune prétention, lors de la grande réformation du XVII^e siècle ; leur nom ne figure sur aucune de ces longues listes de *déboutés* et de *désistants*, qui nous montrent les plus petits avocats et les moindres procureurs à la recherche d'un titre ; ils étaient déjà *Malouins*, et cela leur suffisait. On le sait, la haute bourgeoisie commerciale de Saint-Malo n'ambitionnait pas les privilèges de la noblesse, et marchait fièrement à côté d'elle ; la noblesse, de son côté, ne dédaignait pas les alliances avec cette haute bourgeoisie.

Quant à la famille Bossinot, elle s'était fait de nombreux parents et alliés dans le pays malouin et dans le nantais.

Citons entre autres ses alliances avec les familles Bécard des Aulnais, Baude, Baudoin du Bontrobert, Espivent de la Villeboisnet, Perrée de la Villestreux, Perrée du Coudray, Le Mesme, Forgeais de Langevie, Garet du Chastellier, Bezart de Vauguyon, Parscau du Plessis, Le Fer, de Lesquen, Gaillard des Vergers, Guillemaut-Despesciers, Le Bihan de Pennelé, Coquebert de Neuville, Jallobert de Monville, Tréhouart, Bernard du Hautcilly, Poulain du Reposoir, Trublet de la Villejégu.

Cette dernière famille, l'une des plus anciennes de Saint-Malo, dont nous pouvons suivre la descendance depuis le XIV^e siècle, était unie à celle des Bossinot par une triple alliance : en effet, la mère, l'aïeule et la trisaïeule de M. Bossinot-Ponphily appartenaient à cette vieille famille, de laquelle également il ne reste plus aucun membre dans l'antique cité malouine.

Mais, hélas ! il en est beaucoup, même parmi celles dont je viens de réveiller le souvenir, auxquelles s'appliquerait la même réflexion. Puissent celles qui subsistent encore laisser après elles les mêmes regrets et les mêmes exemples !

L'ABBÉ X.

M. Carissan.

Nous ne voulons pas laisser disparaître, sans consacrer quelques lignes à sa mémoire, un de nos concitoyens à qui doivent sympathie ou souvenir tous ceux qui, dans notre pays, servent les mêmes causes, celles de l'Église et de la Science soumise à la foi.

M. Honoré-Eugène Carissan, qui vient de mourir, était avant tout un homme de prière et d'étude, et des infirmités l'avaient condamné, depuis plusieurs années, à l'isolement et à un repos prématuré ; mais il avait eu ses jours militants, et peu de travailleurs ont pensé et écrit plus que lui, quoiqu'il ait très-rarement publié.

Né à Nantes, en 1806, inscrit très-jeune au tableau de l'ordre des avocats, compagnon d'études et ami intime d'Émile Souvestre et de Guépin, M. Carissan adhéra avec ardeur, mais à sa manière, au mouvement romantique du temps. Ame poétique et pure, épris du beau littéraire qu'il ne voyait que dans le beau moral, il laissa ses amis suivre leurs voies qui n'étaient pas les siennes, et n'imita d'eux que l'effort, généreux après tout, qui les portait à une renommée dont les jeunes gens étaient alors plus avides et plus fiers qu'aujourd'hui. De 1834 à 1837, il tenta, à Paris, la carrière d'homme de lettres et de publiciste ; amené à la croyance et à la pratique catholiques par la méditation et par un instinct irrésistible qui tournait son intelligence vers la vérité, comme les plantes se tournent vers la lumière, il fonda, avec M. Loyau (d'Amboise), la *Morale en action du christianisme*, recueil mensuel, « excellente publication, disait une revue du temps, rédigée par des hommes de talent, et qui justifie admirablement son heureux titre. »¹ Revenu

¹ Revue religieuse et édifiante. Paris, Gaume frères. Juin 1837.

dans sa ville natale, il y reprit l'exercice de sa profession d'avocat en continuant ses études de philosophie religieuse et d'histoire qu'il conciliait avec l'éducation d'une famille devenue nombreuse et avec l'exercice de la piété la plus active. Vers la fin de 1847, il fonda, à Nantes, de concert avec quelques amis, l'*Alliance*, journal catholique et ami de la liberté, qui ne dura que trois ans. De 1850 à 1870, il remplit, dans un des cantons de la ville, les fonctions de juge de paix. Depuis lors, il s'effaça dans la retraite, supportant en chrétien des anciens jours les peines morales et physiques que la Providence ne lui avait pas ménagées, et gardant pour lui-même et pour ses enfants son activité d'esprit tout entière, une fraîcheur d'imagination, une vivacité de jugement singulières, un coloris naturel de style qui ne se ternit point, mais que dominaient toujours les graves pensées de la foi. Les *Méditations sur l'Évangile* de Bossuet, la *Cité de Dieu*, l'*Art de se connaître soi-même* d'Abbadie, et tous ses livres favoris étaient chargés par lui d'annotations, qui certes ne perdraient rien à être publiées. « C'est à la lumière de la mort, écrivait-il à un de ses fils, qu'il faut sans cesse voir la vie. » Et, comme Joubert, le penseur chrétien avec lequel il avait plus d'un rapport, il aurait pu dire en finissant : « J'aurai rêvé le beau, comme ils disent qu'ils rêvent le bonheur. Mais le mien est un rêve meilleur, car la mort même et son aspect, loin d'en troubler la continuité, lui donnent plus d'étendue. Ce songe, qui se mêle à toutes les veilles, à tous les sang-froids et qui se fortifie de toutes les réflexions, aucune absence, aucune perte ne peuvent en causer l'interruption d'une manière irréparable ¹. »

C'est dans ces dispositions que M. Carissan, fortifié des sacrements de l'Église, a rendu son âme au Dieu qu'il avait tant aimé, le 16 décembre dernier. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain, au milieu d'anciens collègues et d'amis attristés; l'un d'eux, M. Biou, doyen des juges de paix de Nantes, a su trouver, au bord de la tombe entr'ouverte de ce juste, de dignes paroles pour exprimer leurs regrets et leurs espérances.

¹ *Pensées de Joubert*, t. 1, p. 88.

M^{lle} Pauline du Guiny.

Il y a un mois, le 23 décembre 1876, mourait à Nantes M^{lle} Pauline du Guiny, la dernière survivante des deux sœurs qui, en 1832, offrirent un asile à Son Altesse Royale, MADAME, duchesse de Berry, et chez qui cette princesse fut arrêtée. Bien que sa vie fût modeste et forcément tenue, depuis longtemps déjà, en dehors du monde, — elle avait quatre-vingt-dix ans, — on peut dire que sa mort n'est pas demeurée inaperçue; de tels exemples ne quittent point la terre, sans que la partie saine d'une société n'en ressente comme une diminution.

M^{lle} du Guiny appartenait à une famille de notre Bretagne, qualifiée noble d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1668, et qui produisit une suite d'hommes distingués; mais ces noms, connus des érudits, ne suffiraient pas, à eux seuls, pour constituer une illustration hors ligne et mériter les honneurs d'une nécrologie: beaucoup de races subsistent sur notre sol, qui présentent un égal assemblage d'éléments distingués dans leurs annales; beaucoup rendent encore de bons services dans le présent, c'est toujours l'honneur de la vieille noblesse, peu arrivent à acquérir cette notoriété dont les échos ne se taisent plus. Qu'on s'assure d'ailleurs que le hasard n'est pour rien dans le choix qui est fait, et que le présent a été préparé par le passé. C'est, il me semble, ce que l'on peut saisir, en jetant un coup d'œil rapide sur l'existence, si modeste en apparence, de M^{lle} du Guiny.

M^{lle} Pauline du Guiny naquit à Thouaré en 1787, au château de la Hillière, qui fut dans la suite vendu nationalement. Son père, page du roi Louis XVI et officier au régiment de Bretagne, émigra. Bien lui en prit, car, son frère, ayant été trouvé à Paris, paya de sa tête sa confiance et fut une des premières victimes de la Terreur. M. du Guiny mourut en pays étranger. Lors des jours sanglants du règne de Carrier à Nantes, M^{lle} du Guiny fut arrêtée et conduite au Sanitat. Il se renouvela alors, pour M^{lle} Pauline, son frère et ses sœurs, ce fait étrange, ordinaire cependant à cette épouvantable

époque et que les historiens n'ont pas assez remarqué, à savoir que, se trouvant sans père ni mère dans leur hôtel désert, on dut demander au proconsul, comme une nécessité, d'être autorisé à mener à leur mère en prison ces enfants, dont personne ne pouvait s'occuper. Ils y furent conduits, avec leur bonne, qui continua de les y soigner, les menant à la promenade chaque jour dans l'enclos abandonné où ils jouaient avec beaucoup d'autres enfants, tandis que les mères gémissaient, en attendant leur tour d'échafaud ou de noyade. Ce tour ne vint pas, heureusement pour M^{me} du Guiny, que la révolution de Thermidor rendit à la liberté.

M^{me} du Guiny, son fils et ses filles, sortirent de prison plus que jamais « craignant le Seigneur et le roi »¹. Toute l'éducation de ces enfants fut imprégnée de ces principes; toute leur vie répondit à ces enseignements. Cœurs droits et simples, ils échappèrent à toutes les hésitations et se sauvèrent de tous les naufrages qui signalèrent ces époques tourmentées. Amis des prêtres proscrits pour qui la célèbre cachette fut pratiquée dans la cheminée historique, ils surent se garer des obstinations schismatiques; dévoués aux Bourbons, ils acceptèrent sans arrière-pensée les exigences du Concordat, soumettant leurs affections et leur propre jugement aux jugements et aux décisions du pape.

Les jours heureux de la Restauration passèrent vite, et la révolution de 1830 nous rendit aux dures expériences et aux longues expiations. Le cœur des du Guiny ne faiblit pas, et, lorsque S. A. R. MADAME vint en Vendée, elle les trouva prêts à tous les sacrifices: le frère n'hésita point à prendre rang parmi ceux qui jouèrent leur fortune et leur vie pour répondre à l'appel de la mère du Roi; il subit la prison; les sœurs, M^{lles} Pauline et Marie-Louise, disposèrent leur maison pour recevoir ceux qui, de loin, venaient courir les chances vendéennes ou pour donner asile aux proscrits. Dieu leur réservait en récompense la gloire toute spéciale d'être les hôtes de la plus royale infortune. On sait cette histoire; elle a été relatée

¹ Proverbes, ch. XXIV, v. 21.

en détail dans les pages de cette *Revue*¹: on sait qu'après la rentrée de MADAME à Nantes, opérée par M^{lle} Eulalie de Kersabiec, la princesse, ne pouvant, comme elle l'eût voulu, prendre gîte dans la demeure de sa compagne, demeure sans cesse bouleversée par les visites domiciliaires, fut conduite dans un appartement où elle ne put rester, par suite des terreurs d'une personne qui avait pénétré ce secret. M^{lles} de Kersabiec eurent alors recours à leurs amies les du Guiny, et leur proposèrent l'illustre proscrire. On sait aussi la réponse de M^{lle} Pauline à ces ouvertures: « Nous ne courons pas après le danger, mais, quand le devoir se présente, nous l'acceptons: dites à MADAME que tout chez nous lui appartient. » Beaucoup, depuis, ont envié à M^{lles} du Guiny la gloire de cette hospitalité, qui alors ne se seraient souciés ni des chances, ni des dangers. On oublie trop, en effet, les émeutes, les pillages, les dévastations, qui signalèrent cette époque, et les défaillances de cœur qui rendirent plus d'une riche demeure inhospitalière. Cette gloire appartient bien à M^{lles} du Guiny; elles l'ont payée, elles aussi, de leur liberté.

Parce que cette gloire était méritée, elles en ont joui modestement, ou plutôt elles ont paru l'ignorer; elles ne parlaient jamais de ces choses. Je ne sais pas qu'elles aient occupé d'elles le journaux ou les faiseurs de réclames. Elles avaient repris leurs saintes et douces occupations, consistant surtout dans la recherche et le soulagement des malheureux. Ceux qui ont connu M^{lles} du Guiny se les rappellent travaillant la laine et la soie, pour produire ces jolis ouvrages dont le prix obtenu dans les ventes de charité sert à soulager l'infortune; elles étaient ce que veut la sainte Écriture, « affables à l'assemblée des pauvres »².

Malgré son grand âge, M^{lle} Pauline du Guiny n'avait rien perdu de ce qui faisait le trait distinctif de son caractère; quand on l'allait voir, dans cette grande chambre toute tapissée à l'entour des portraits des princes et des gravures représentant la passion royale

¹ Voir les tomes VIII et IX de la 3^e série (1870-1871).

² *Ecclesiastique*, ch. IV, v. 7.

de Louis XVI, on la trouvait assise immobile, dans un fauteuil brodé par S. A. R. MADAME; elle vous reconnaissait à la voix, car elle avait peine à soulever ses paupières; mais, abordant tout de suite les sujets dont son âme se nourrissait dans un silence habituel, elle parlait avec amour du Pape et du Roi. C'était un spectacle qui ne manquait pas de grandeur: on se sentait en présence d'un de ces types placés en exemple par l'Esprit-Saint, types à qui Dieu promet et donne la gloire dès ce monde: « Ceux qui ont le cœur droit habiteront la terre et les simples y seront fermement établis »¹.

E. DE K.

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIV. Récits et tableaux, par M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. — Première partie: *la France politique, religieuse, littéraire, sous Mazarin*. (Tomes I et II). — Deuxième partie: *L'époque de puissance et de gloire sous Colbert et Louvois*. (Tomes III et IV). — Troisième partie: *La Décadence*. (Tomes V et VI). — Paris Lecoffre fils et Cie. — Six beaux in-8°: 36 fr.

M. Gaillardin a placé sous les yeux de l'Académie française les cinq premiers volumes de son *Histoire du règne de Louis XIV*; ce corps savant n'a pas hésité à l'honorer de la plus magnifique distinction, le grand prix Gobert, et cela deux années de suite.

Maintenant l'œuvre est terminée avec le tome VI, qui ne fera que mettre le sceau à la réputation déjà tout acquise à ce travail auprès du public sérieux.

On a le droit aujourd'hui d'exiger que l'histoire soit bien faite. Celle de Louis XIV se développe en un style harmonieux et sobre, toujours nerveux, toujours limpide. Les hommes de goût retrouveront sous la plume de M. Gaillardin la grande allure du siècle qu'il raconte, le ton magistral sans prétention, la phrase correcte sans efforts et large sans forfanterie.

Quant au fond, un caractère d'originalité dans cet ouvrage, c'est qu'il offre une synthèse lumineuse du règne, synthèse politique, littéraire, artistique et scientifique.

¹ Proverbes, ch. II, v. 21.

Ce n'est pas ici qu'il faut chercher un plaidoyer, ni un pamphlet, ni une amplification: l'auteur s'est épris d'une seule chose, la sincérité la plus entière, la vérité la mieux démontrée. Son œuvre est le produit de vingt ans d'études et de labeur: il est passionné pour son sujet, mais nullement pour son héros: toujours il lui préfère les intérêts de la morale et du patriotisme. De plus il examine avec la même rigueur et juge avec la même liberté les personnages élevés souvent trop haut par notre admiration routinière et inconsciente. Ainsi pour Saint-Simon, il est juste jusqu'à la dureté; il n'épargne ni le doux Racine, ni Fénelon lui-même; il stigmatise le grand Condé après l'avoir peint dans tout son prestige. Aux victorieux, aux habiles, aux brillants esprits il demande avant tout s'ils sont honnêtes gens. Il se fait honneur de n'avoir « aucun faible pour la beauté quand elle n'est pas pure. » « Le cœur luxurieux mené par Louis XIV » n'a jamais séduit son historien; il n'y voit que « la crise décisive de notre décadence morale. »

Surtout M. Gaillardin n'oublie jamais que si l'histoire d'un siècle doit être moins celle du souverain que celle de la nation, elle doit mériter ainsi le titre d'institutrice des peuples plus encore que des grands; et qu'en particulier pour le siècle de Louis XIV elle doit mettre dans tout son jour cet enseignement splendide que « Dieu seul est grand, en toute chose, partout et toujours. »

— Depuis le 1^{er} janvier, M. E. Valin, imprimeur à Caen, fait paraître, tous les quinze jours, un petit journal qui sera fort utile aux voyageurs de notre contrée: c'est L'OUEST. *Indicateur spécial des chemins de fer et bateaux à vapeur de Normandie et de Bretagne*. Cette feuille renferme une chronique régionale, des nouvelles, des variétés. Nous lui souhaitons bonne vie et longue. (Voir à la *Bibliographie*).

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. — M. de Carné, M. Charles Blanc, M. Camille Rousset.
II. — M. l'abbé Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. —
Le Frère Bernardin. — Le monument de M^{re} Angebault. — M Julien
Taslé — Bureaux de la Société académique de Nantes et de la Société
archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Vente des tableaux de M. Frédéric
d'Andiran. — Une conférence musicale de M. Albert Bourgnault-Ducoudray.

I

Le défaut d'espace nous a empêché de parler, il y a un mois, de la séance académique du 30 novembre, séance qui nous offrait cependant un double intérêt, l'éloge de notre éminent compatriote, M. de Carné, devant y être fait successivement par M. Charles Blanc, qui venait occuper son fauteuil, et par M. Camille Rousset, directeur de l'Académie.

La séance n'a pas été sans éclat. C'était la première fois que M. Blanc revêtait la livrée de l'immortalité et chacun se demandait ses titres. Le plus évident était, de l'aveu de tous, M. Louis Blanc, son frère. — Comment ! de la fraternité en pleine république ! — Cela vous étonne et moi aussi. Et cependant qui eût songé, sans la fraternité, en 1848, à aire de M. Charles Blanc, c'est-à-dire d'un élève graveur, un surintendant des Beaux-Arts ? Louis XIV ne l'eût peut-être pas osé, mais la République !

Le second titre est une *Grammaire des arts du dessin*, gros et grand volume, qui laisse très loin derrière lui tous les *Rudiments* du monde, en ce qu'il ne peut être *bien compris*. — c'est M. Rousset qui l'affirme — que des *hommes du métier*, des *artistes*, des *amateurs*, en un mot, de ceux qui n'en ont pas besoin.

Troisième titre : Une *Histoire des peintres de toutes les écoles*, dont

M. Charles Blanc a été le rédacteur, quelques-uns disent même le rédacteur en chef, vaste compilation, qui malgré l'intérêt du sujet et le charme des gravures, n'a vu le jour et ne vit, d'une vie discrète, que par des souscriptions fort peu démocratiques et l'aide du gouvernement.

Quatrième titre : De nombreux feuilletons où *l'émotion donne le branle à l'intelligence*, et où la *plume court frémissante*, comme saisie par le *démon de l'inspiration* ; c'est toujours M. Camille Rousset qui parle.

Tel est le bilan. Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? M. Blanc n'a pas hésité à se rendre cette justice que ce n'était pas peu. « Il me semble, a-t-il dit, que je manquerais de respect à tant d'hommes illustres qui m'ont accordé leurs suffrages, si j'affectais de m'en croire indigne. » Puis il s'est demandé si un récipiendaire était tenu de faire l'éloge de son prédécesseur, et il s'est hardiment prononcé pour la négative, par cette triple raison que Bossuet n'a rien dit de l'abbé du Chastelet, qu'il venait remplacer ; le maréchal de Villars, rien de l'abbé de Chamillart, évêque de Senlis ; et le comte de Buffon, rien de l'abbé Languet de Gergy, archevêque de Sens, un très-savant prélat cependant, l'effroi des jansénistes. Bossuet, Villars, Buffon, Charles Blanc ! Vous comprenez.

M. Charles Blanc a eu la condescendance néanmoins de se montrer bon prince, et il a cédé à l'usage, tout en exprimant le regret qu'ayant fort peu connu M. de Carné, il ne pût, même avec ses livres, donner qu'un *léger crayon*, non-seulement de sa personne, mais de son talent.

Ceci une fois dit, il se jette, tout d'un trait, précisément dans l'appréciation du caractère de M. de Carné, chose qui lui semblait si difficile. Pas si difficile, à coup sûr, car M. Blanc avait sous les yeux le charmant ouvrage de M. de Carné dont nous parlions il y a quatre ans : *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, et il lui a emprunté bon nombre d'anecdotes piquantes et de traits heureux qui lui ont valu de chauds et sincères applaudissements. M. Blanc n'a pu s'empêcher de trouver, lui-même, qu'il y avait vraiment plaisir à lire ces *mémoires*. Mais lorsqu'il arrive aux ouvrages historiques de son prédécesseur, la note change. Il leur reproche d'abord un *certain style*, dont l'auteur, dit-il, avait pris l'habitude dans les *hautes sphères*, style *élevé, digne, mais tendu, convenu, incolore*, et ne nommant jamais les choses par leur nom. M. Camille Rousset, qui donnait très-spirituellement la réplique au récipiendaire, s'est permis alors de lui demander s'il lui souvenait d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts qui appelait les tailleurs, en pleine séance de l'Institut, les *artistes décorateurs de la personne humaine*. Or, cet académicien était précisément M. Charles Blanc, cet ami du langage familier, cet ennemi juré des périphrases ; il lui a rappelé toute une partie de son discours sur la toilette des femmes devenue une *image du mou-*

vement rapide qui emporte le monde. Habits boutonnés, soutaches, rien n'était oublié, pas même les hauts talons qui, poussant les femmes en avant, leur font hâter le pas, fendre l'air et accélérer la vie, en dévorant l'espace qui la décore. — « Quel autre que vous, monsieur, s'écriait M. Roussel, pourrait, avec une sûreté pareille, côtoyer de si près l'étroite limite passé laquelle le précieux commence ! » Décidément, M. Charles Blanc était résolu à semer sa voie de chaussettes-trappes pour s'y faire prendre, à la satisfaction visible de l'auditoire.

Un autre reproche qu'il a adressé à M. de Carné, et celui-là est des plus graves, c'est d'avoir été un écrivain passionné, sans impartialité, sans justice, ne comprenant rien à la Révolution après Malouet et Mounier, et perdant devant elle tout son sang-froid. Quand M. de Carné eût manqué de sang-froid devant Robespierre, lui qui n'en eût certes pas manqué devant l'échafaud, je ne lui en voudrais pas ; mais le fait est que l'indignation qu'on signale dans ses paroles n'est que l'éloquence de la justice.

Tous ceux qui ont connu M. de Carné, ou qui ont simplement lu ses livres, savent que, si sa foi était inébranlable, *indubitata fides*, pour parler comme le pieux auteur de *l'Imitation*, son indulgence pour l'erreur ne se démentait que lorsque la bonne foi et l'honnêteté en étaient absentes. M. Charles Blanc traite M. de Carné d'homme de passion, et, au même instant, il fait de lui un partisan dévoué des principes de 89, ce qui semble passablement contradictoire. Ici, dans tous les cas, entendons-nous bien. Que M. de Carné ait considéré les principes de 89 comme une nécessité dans un temps de division et d'émiettement, je ne le nie pas ; qu'il ait nourri plus d'une illusion sur ceux qui les avaient pris pour drapeau, et blâmé ses amis lorsqu'ils se montraient plus défiant, je ne le nie pas davantage. Mais qu'il ait jamais vu, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la charte primordiale de l'humanité, qu'il ait pensé que, dans toute société bien entendue, le faux devait avoir les mêmes droits que le vrai, je le nie et je proteste. M. de Carné pactisait si peu, d'ailleurs, avec le libéralisme des libéraux, que pendant toute sa carrière parlementaire, il ne cessa d'être sur la brèche pour lui arracher les libertés qu'il promet toujours, mais ne cède qu'à son corps défendant : liberté de l'enseignement, liberté de la charité, liberté des associations religieuses. Cette lutte de quinze ans, lutte d'autant plus courageuse que les adhérents étaient peu nombreux et les adversaires sans nombre, a été et restera, non moins que ses livres, le grand honneur de sa vie. Aussi, je m'étonne qu'à l'Académie, on l'ait, de part et d'autre, un peu trop oubliée.

Il n'y a rien à dire du jugement que M. Blanc porte sur les grands ou-

vrages de M. de Carné. Evidemment il n'en a qu'une connaissance très-superficielle. Le seul qui obtient ses louanges, c'est *l'Histoire des États de Bretagne*. Le souffle de la liberté provinciale l'a touché ; mais il n'admet pas que l'historien, faisant justice du fameux compte rendu des constitutions des jésuites, ajoute que si leur auteur, La Chalotais, vivait de notre temps, « il ferait élever ses enfants par la société qu'il proscrivait. » — « Je ne sais, répond M. Blanc, si l'ombre de l'illustre magistrat confesserait ce remords prétendu » — Je ne le sais pas davantage ; mais, pour avoir, à cet égard, quelques données, j'aurais commencé par interroger sa famille. La chose était facile à M. Blanc, sans sortir de l'enceinte de l'Académie ; il n'avait qu'à s'adresser à M. le comte de Falloux, petit-fils par alliance, et à M. le comte de Champagny, qui compte parmi les siens deux descendants directs de l'illustre magistrat¹. Leur réponse eût peut-être été péremptoire.

Il est enfin un dernier tort que M. Blanc ne peut pardonner à M. de Carné : c'est d'avoir oublié les Beaux-Arts dans ses livres politiques, tort inconcevable, s'écrie-t-il, car l'esthétique est la philosophie du sentiment et sous un autre rapport moins sentimental, c'est une source de produits qui se chiffrent pour la France par plus de 400 millions. Et là-dessus, commence un dithyrambe en l'honneur des Beaux-Arts qui, le croirait-on, m'ôte tout désir d'acheter les *Vies des peintres de toutes les écoles*. Si la pensée de M. Blanc est, en effet, émue et des plus émues, elle est, en même temps, des plus confuses. En veut-on une preuve ? M. Blanc applaudit aux élèves du peintre Guérin, saccageant la vieille école de David, et faisant succéder un art humain et vivant à un art digne et froid comme le marbre ; puis, la page suivante, il nous donne cette école de David qu'on devait saccager avec tant de raison, comme une grande création républicaine. C'est à n'en pas croire ses yeux, et cependant cela est.

Pour M. Blanc, David est le régénérateur de l'art en France. Au moins eût-il dû ajouter après Vien, qui inaugura cette régénération en pleine monarchie. L'influence de Vien date, en effet, de 1754, époque où il força les portes de l'Académie, dont les peintres de bondoirs, tout-puissants alors, prétendaient lui interdire l'entrée. Diderot écrivait encore, peu d'années après, « il n'y a presque plus aucune occasion de faire de grands tableaux. Le luxe et les mauvaises mœurs, qui distribuent les palais en petits réduits, anéantissent les beaux arts. » Mais la réaction commençait, et elle fut telle qu'au salon de 1775, la petite peinture licenciée fut exclue pour faire place à la grande peinture. Les applau-

¹ M. le vicomte de Champagny, sénateur, et son frère, petits-fils de la fille de La Chalotais, M^{me} la marquise de la Fruglaye, (Sophie-Antoinette-Pauline de Caradec de La Chalotais.)

dissements qui allaient hier à Boucher vont maintenant à Vien, à Doyen, à Vernet, et, dans quelques jours, ils iront aux élèves de Vien : Vincent, Regnault, David. Ce dernier ne commence toutefois à marquer qu'en 1781, par son *Bélisaire*, et ne devient chef d'école qu'en 1785, par ses *Horaces*. Ne convient-il pas d'ajouter que les *Horaces* et le *Brutus* qui les suivit de près, avaient été commandés et furent payés par Louis XVI ?

M. Blanc nous montre ensuite David transformé par la flamme ardente de 89, et peignant le *Serment du jeu de paume*, les *Sabines*, la *Mort de Socrate*. LA MORT DE SOCRATE ! mais on l'admirait chez M. de Trudaine, dès 1787. Pourquoi M. Blanc ne parle-t-il pas plutôt de deux peintures éminemment républicaines : la *Mort de Lepelletier* et la *Mort de Marat* ? Jamais cependant le pinceau de David ne fut plus hardi, surtout en peignant son ami Marat, jamais sa verve ne fut plus effrayante. Serait-ce peut-être que l'effroi dans son tableau ne laisse aucune place à la pitié ? Et le *Couronnement de Napoléon*, pourquoi le passe-t-il sous silence ? Est-ce qu'il n'est pas postérieur à la transformation républicaine ?¹

Après David viennent ses élèves ou successeurs, que M. Blanc nous donne imperturbablement, par droit de filiation, comme des produits républicains : Gros, notamment, avec ses batailles *épiques de l'Empire* ; Girodet avec son *Endymion*, cette mignardise au clair de lune, dans laquelle on dirait que le nouvel académicien croit reconnaître un *sans-culotte* ; Guérin avec sa *Clytemnestre*, scène imposante et théâtrale qui date de 1816. A quel titre donc y voir une inspiration républicaine ? Serait-ce parce que le poignard qui arme la main de l'épouse adultère, va frapper Agamemnon, le *roi des rois* ? Il est dans l'œuvre de Guérin une page plus célèbre encore. Elle remonte à 1798, et est bien autrement républicaine. Aussi m'étonne-je que M. Charles Blanc ne l'ait pas citée de préférence. C'est *Marcus Sextus*, un proscrit, rentrant sous son toit et n'y trouvant que la ruine et la mort. Sa femme est étendue sans vie sur sa couche ; sa fille gît éplorée aux pieds de sa mère ; l'effet est d'autant plus saisissant qu'il est moins cherché. En France comme à Rome, tout ici rappelle la république.

— Mais, me dira-t-on, c'est donc le chaos que le dithyrambe de M. Blanc ? — Oui, c'est le chaos. — C'est si bien le chaos, qu'à entendre M. Blanc, les artistes supérieurs dont les divers États ont employé le génie sont TOUS

¹ Si jamais un ambitieux tentait d'usurper la plus légère partie de la souveraineté du peuple, s'écriait David à la Convention, le 28 mars 1793, ou qu'un lâche osât vous proposer un roi, combattez et mourez plutôt que d'y jamais consentir. »

² Ce choix de l'*Endymion* est d'autant plus surprenant que le talent gracieux de Girodet s'est montré, dans quelques tableaux, dans une scène du déluge, par exemple, bien autrement viril.

ÉCLOS SOUS L'AILE DE LA LIBERTÉ, et il cite ces fortunés pays libres : Athènes, Venise, Florence, la Hollande ! — Athènes, qui faisait périr Socrate, proscrivait les philosophes, et dont la population était en grande partie esclave ; Venise, la ville du conseil des dix, du tronc aux délations et du *Pont des Soupirs* ; Florence, dont la gloire artistique s'identifie avec un nom presque royal, celui de *Médicis* ; la Hollande enfin ; mais la Hollande était-elle donc une république lorsque Van Eyck la dotait de la peinture à l'huile, et que Lucas de Leyde immortalisait son école naissante par son *Ecce homo*, son *Jugement dernier*, ses *Descentes de croix* ? Plus tard, au temps de la république, ce qui frappe le plus, c'est que la grande peinture disparaît presque entièrement pour faire place à une petite peinture d'intérieur : à l'*Arracheur de dents*, à la *Femme hydroptique*, aux *Builes de savon*, à la *Cuisinière hollandaise*, etc... Rembrandt lui-même, si admirable dans ses *Pèlerins d'Emmaüs*, s'adonne de préférence aux portraits, genre de peinture qui va mieux aux riches marchands d'Amsterdam et aux gros bourgeois de Leyde et de Harlem.

Et maintenant comptons-nous les génies éclos sous l'aile de la monarchie ? M. Camille Rousset en nomme quelques-uns : Rubens, Van Dyck, Velasquez, Poussin, Le Sueur ; eût-il pu les nommer tous ? Qui n'a oui parler du Pérugin, de Bramante, de Raphaël, tous les trois sujets des papes ; de Murillo, sujet des rois d'Espagne ; du Corrège, né en plein duché de Parme, et de la grande école pontificale de Bologne, et de la charmante école ducale de Ferrare ? M. Blanc célèbre quelques-uns de nos artistes modernes, Géricault, Delacroix, Sigalon, Ingres, etc... Sous quelles ailes sont-ils donc éclos sinon sous celles de la monarchie ?

Il aurait bien fait aussi de nous expliquer pourquoi Léonard de Vinci, un républicain de sa façon, quitta Florence, sa patrie, pour la cour de Milan, puis pour la cour de France ; pourquoi Michel-Ange, un autre Florentin, ne se trouva bien qu'au Vatican ; pourquoi Raphaël ne fit que passer à Florence, où il eut la bonne chance de trouver dans un couvent Fra Bartolomeo, un grand coloriste, et courut s'établir à Rome ; pourquoi Hans Holbein déserta la république de Bâle et prit le chemin de l'Angleterre. Rien ne lui était plus facile, puisqu'il a écrit les *Vies des peintres* ; mais, tant qu'il ne l'aura pas fait, il agira prudemment en ne demandant pas si l'on a lu son livre ; car de nouveaux Gil Blas pourraient bien lui répondre comme l'ancien à l'évêque de Grenade : — Et vous, Monseigneur ?

¹ M. Blanc eût pu aussi ne pas oublier son maître Calamatta, né à Rome, et devenu artiste dans l'établissement pontifical de Saint-Michel. Calamatta, pour son compte, ne l'oublia jamais.

Une chose enfin me surprend, plus que tout le reste, c'est de la part d'un républicain démocrate, l'oubli de la seule grande république démocratique qui pût lui servir d'exemple. Les États-Unis n'auraient-ils donc pas même un Courbet, pas même un Jobbé-Duval? M. Blanc espère que la république traitera honorablement les artistes, « et sans doute aussi les hommes de lettres, y compris les historiens », lui a répondu spirituellement M. Rousset à qui elle vient de supprimer sa pension d'historiographe du ministère de la guerre, pour avoir trop bien éclairci la fameuse légende des volontaires de 92.

Le discours entier de M. Camille Rousset est un modèle de bon sens, d'esprit et de courtoisie incisive. Le docte académicien n'a certes pas épargné les éloges à M. Charles Blanc : *heureuse et surprenante fortune pour l'Académie, supériorité des talents du récipiendaire, dont les excellentes leçons passent par dessus la tête du plus grand nombre, mérite infini, dialectique prodigieuse, méthode aristocratique, etc.*, etc. — Mais, me direz-vous, c'est de l'encens à la Caumartin. — Comme vous voudrez; mais ce qui était impertinent de la part du petit abbé de Caumartin recevant à l'Académie un vieil évêque d'un grand nom, d'une piété connue, d'une grande charité et peu fait aux habiletés du langage, devient du meilleur goût et de bonne guerre dans la bouche d'un écrivain mûri par l'étude comme par l'âge, s'adressant à un feuilletoniste rompu au métier et n'ayant de grand que son amour pour la république. Les armes étaient égales, et si le fer n'était qu'à demi émoussé, à qui la faute?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que chacune des lignes du directeur de l'Académie était soulignée par les sympathies de l'auditoire, et que lorsqu'il a rendu pleine justice à M. de Carné, soit comme historien distingué, soit comme excellent confrère, les applaudissements ont éclaté. Qu'il nous suffise de citer ses dernières phrases :

« Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur; vous n'y trouverez malheureusement ni Bossuet, ni Buffon, ni Villars; mais vos confrères, en échange des lumières que vous voudrez bien leur donner des beaux-arts, s'empresseront de vous éclairer sur nos modernes usages, et comme ils ont beaucoup connu M. de Carné, comme ils gardent pieusement la mémoire de cet homme de bien, de cet homme de cœur, ils seront heureux de vous le faire tout à fait connaître et d'achever, de concert avec vous, son éloge. »

Somme toute, la séance a été bonne pour notre vieil ami. Sans doute il a été traité de Turc à More par un comparse de la Révolution; mais il a été applaudi par un public d'élite, et dignement apprécié par un érudit et un homme d'esprit.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

II

— Si le défaut d'espace n'eût pas forcé, le mois dernier, de supprimer notre chronique, nous n'eussions pas manqué de parler de la sainte vie et de la mort non moins sainte de M. l'abbé Juliën Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. Il nous eût même été très-agréable de reproduire de longs extraits de la touchante notice, « écrite avec larmes », que Mgr Fournier a consacrée, dans la *Semaine religieuse* du diocèse, à ce vénérable prêtre que pleure la ville entière. Citons du moins le dernier paragraphe de ces pages éloquentes; tout l'éloge du défunt s'y trouve résumé :

Ainsi est mort dans la paix et le baiser du Seigneur, le vendredi 24 novembre, à onze heures du soir, ce modèle des prêtres et des pasteurs. A peine cette nouvelle fut-elle connue, qu'elle répandit la douleur et le deuil dans la paroisse et dans la cité. La foule se précipitait au presbytère, plus pour invoquer un saint que pour prier pour un mort. Toutes les familles exprimèrent leur profonde tristesse, comme pour la perte d'un de leurs membres. Mais au milieu des pleurs, les éloges éclataient de toutes parts. Un mot surtout était sur toutes les lèvres : *C'est un saint!* Les feuilles publiques furent pleines de louanges, et celui qui fut le plus humble des hommes se trouva comblé d'honneurs. Jamais obsèques ne furent plus solennelles, jamais recueillement plus religieux et plus douloureux; et pendant que sa propre maison, ses prêtres, tout son clergé qu'il aimait tant, ainsi que ses serviteurs, étaient dans la désolation, les plus hautes autorités de la ville et de l'Eglise s'efforçaient de payer au pieux pasteur le tribut dû au dévouement et à la vertu. Jamais plus belle oraison funèbre ne fut prononcée sur une tombe.

— Après plusieurs journaux de Bretagne, nous reproduisons la notice nécrologique suivante, qui rend un si juste hommage à un saint religieux.

La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne vient de faire une grande perte en la personne du Frère Bernardin, décédé à Ploërmel, le 11 décembre dernier.

Ce vénérable religieux était professeur au noviciat depuis l'année 1836. Mais le Frère Bernardin n'était pas seulement un excellent professeur, c'était un savant de premier ordre. Depuis bien des années, il était en correspondance avec les plus doctes membres de l'Institut de France, et principalement avec le R. P. Secchi, la gloire du Collège Romain.

Ce savant et bon Frère s'était fait lui-même constructeur, à l'imitation de l'illustre Jésuite. Il a construit, pour la Maison-Mère des Frères de M. de Lamennais, une horloge merveilleuse pouvant rivaliser avec les horloges si vantées de Strasbourg et de Lyon; une horloge indiquant les heures, les jours, les saisons, les époques des solstices et des équinoxes, les phases de la lune, le mouvement de la terre annuel et diurne autour du soleil

le mouvement des planètes de notre système stellaire, etc., etc.. Cette horloge coûta à son auteur bien des années de travail et de calcul. Il n'en a pas moins trouvé le temps de publier un grand nombre d'ouvrages très-estimés sur les sciences mathématiques.

Le Frère Bernardin est mort comme il avait vécu, entouré de ses Frères, qu'il avait tant édifiés, leur donnant, après tant d'autres sujets d'édification, le spectacle d'une sainte mort.

— Le mardi 16 janvier, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, a eu lieu, à la cathédrale, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à M^r Angebault, décédé évêque d'Angers, le 2 octobre 1869. Une messe de *Requiem* a été célébrée par M^r de Las Cases, ancien évêque de Constantinople, en présence de M^r Freppel, du chapitre et d'un grand nombre de prêtres, venus de tous les points du diocèse.

Après la messe, M^r l'évêque d'Angers a prononcé une allocution, dans laquelle il a résumé à grands traits l'épiscopat si fécond de son pieux et vénéré prédécesseur. C'est, a-t-il dit, une pensée touchante qui vous a inspiré de perpétuer par le marbre l'image et le souvenir de M^r Angebault. De sa tombe, comme de son siège épiscopal, il continuera de vous prêcher la doctrine et les vertus dont il donnait l'exemple. La place de l'évêque est au milieu de son peuple; mort, il doit reposer au lieu où il offrait le sacrifice.

Plusieurs passages de ce discours ont vivement ému l'auditoire, notamment lorsque l'orateur rappelait qu'il avait reçu de M^r Angebault la première récompense et le premier encouragement dans sa polémique contre l'auteur de la *Vie de Jésus*.

L'absoute a été ensuite donnée au monument par les deux évêques.

Ce monument est formé d'un socle en granit breton (de Plouaret), et pierre de Kersanton, parfaitement polis. Au dessus, s'élève la statue en marbre de M^r Angebault. Elle est due au ciseau de M. Bouriché, « l'éminent statuaire. » L'évêque est représenté à genoux devant son prie-Dieu, tel qu'on l'a vu maintes fois dans sa cathédrale, au pied de l'autel. La tête du vieillard, ses longs cheveux blancs bouclés, les plis amples qui l'enveloppent, tout est vraiment d'une exécution remarquable.

— Le *Journal de Rennes* nous apprend que, le 16 janvier, ont eu lieu les obsèques de M. Julien Taslé, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Rennes, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 77 ans. Une foule nombreuse composée de parents et d'amis, et la Cour d'appel en robes noires, accompagnaient le convoi du vénérable et digne magistrat.

M. Taslé était né à Vannes le 17 août 1799. Il fut nommé juge audi-

teur à Pontivy le 11 juin 1823, juge d'instruction en 1829, et président au même siège en 1837. Il possédait à un haut degré les qualités qui constituent le magistrat distingué : le savoir, la sagacité, la dignité, la fermeté.

En 1842, il fut nommé vice-président du tribunal de Rennes; sa place était marquée à la Cour. Il fut appelé aux fonctions de conseiller en 1847. Il ne tarda pas à être désigné pour présider les assises, et par les qualités qu'il déploya dans ces hautes fonctions, il se plaça bientôt au premier rang des magistrats chargés de ce service. En 1865, M. Taslé fut promu aux fonctions de président de chambre à la Cour, dans lesquelles il continua de se distinguer.

Il n'était pas versé seulement dans la science du droit; ses connaissances étaient variées. Il parlait les langues anglaise, espagnole et italienne. Il était membre de la Société géologique de France, de l'Institut des Provinces, de la Société archéologique et président de la Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine.

Une cruelle maladie le tenait, depuis plusieurs années, éloigné du Palais et de ses collègues, qui avaient pour lui la plus grande estime. Il a supporté les plus vives douleurs avec l'admirable résignation du chrétien fervent, et il a vu sans crainte venir la mort, à laquelle il était parfaitement préparé : *Vir probus dicendi peritus*. Tel était M. Taslé.

— La Société académique de Nantes, qui a tenu, le 10 décembre, sa séance publique annuelle, a renouvelé son bureau pour 1877. Ont été nommés : président, M. le docteur C. Merland, notre collaborateur; vice-président, M. Abadie; secrétaire-général, M. le docteur Marcé; secrétaire-adjoint, M. Ménier.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est ainsi composé pour l'année 1877 : — Président, M. A. de la Borderie; — Vice-Président, M. P. de la Bigne-Villeneuve; — Secrétaire, M. Philippe-Lavallée; — Trésorier, M. Du Breil Le Breton; — Bibliothécaire, M. L. Decombe. — Comité de publication adjoint au bureau : MM. Pinczon du Sel, l'abbé Guillotin de Corson, André, Ropartz et Mowat.

— Le 27 novembre dernier, a eu lieu à Paris, hôtel Drouot, la vente des tableaux, aquarelles et dessins de feu M. Frédéric d'Andiran, artiste non sans mérite, et dont les œuvres avaient surtout pour nous un intérêt local, par suite de son séjour assez prolongé dans notre ville. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir, dans le catalogue de ses ouvrages, cinq tableaux et une vingtaine d'aquarelles ou dessins, dont les motifs avaient été pris dans la Loire-Inférieure. Nous nous plaisions à croire que plusieurs de nos amateurs auront saisi l'occasion de cette vente pour enrichir leur collection.

— Nous nous empressons de détacher du journal le *Dix-neuvième siècle* la page suivante, qui fait le plus grand honneur à l'un de nos compatriotes :

« L'Association pour l'encouragement des études grecques a tenu à Paris, le jeudi 4 janvier, la première séance de l'année, sous la présidence de M. Egger. L'ordre du jour de cette séance empruntait un intérêt particulier à une communication de M. Bourgault-Ducoudray, le savant compositeur, membre de l'Association, qui devait exposer le système de la musique pratiquée dans l'Orient grec, et faire entendre plusieurs des mélodies populaires qu'il a recueillies à Smyrne, à Athènes et à Constantinople.

» Par une dérogation aux habitudes académiques dont personne ne pouvait se plaindre, les sociétaires avaient reçu l'autorisation d'amener des auditeurs étrangers. Un public spécial remplissait la salle d'honneur de l'école des Beaux-Arts, mise obligeamment par le directeur de cette école, depuis plusieurs années, à la disposition de la Société.

» M. Bourgault a eu l'ingénieuse idée de faire exécuter comparative-ment ces mélodies dans leur forme propre, puis avec les seules ressources de nos deux modes majeur et mineur. Cette comparaison a été, d'un aveu unanime, tout en faveur de cette musique exotique qui a conservé jusqu'à nos jours la constitution et le caractère que les théoriciens et les historiens de l'antiquité grecque attribuent aux modes employés à la belle époque et à l'époque gréco-romaine. Tout en reconnaissant les affinités de cette mélodie avec la musique liturgique occidentale, on ne peut, à l'audition des chants populaires rapportés par M. Bourgault, lui dénier son entière originalité dans les parties où elle fait usage des intervalles chromatiques et donne carrière à son rythme étrange.

» M. Bourgault publiera prochainement une grande partie de ses trouvailles musicales, avec traduction en français et en italien.

Nous ne serons pas des derniers à étudier ce remarquable recueil de *Mélodies de Grèce et d'Orient*¹.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Elles sont éditées par M. H. Lemoine, rue Pigalle, 17, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABBÉ (L') JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, fondateur de l'Institut de Ploërmel, par l'auteur des *Contemporains*. — 2^e éd. revue et considérablement augmentée. In-18, 340 pp. — Paris, Bray et Retaux.

ALMANACH-ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA VENDÉE POUR L'ANNÉE 1877. In-12, 96 p. Luçon, imp. et lib. Gaudreau. 0 fr. 15

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE POUR 1877. In-18, 108 p. Rennes, imp. Catel; au bureau du Journal de Rennes; les lib. de la Bretagne. 0 fr. 15

AN DEVEZ CHRISTEN GRËT GANT; autrou Cannevet, chalony enor à Guemper. Cresquet eus ha natienou ar ver'ches, hac eus a gals a hymnou. In-32, 325 p. et vign. Landerneau, imp. Desmoulins.

ANNUAIRE DU PORT DES SABLES POUR 1877. Gr. in-18, 36 p. et 2 cartes. Paris imp. Gauthier-Villars.

BONHEUR (LE) DE FRANÇOISE; par M^{me} Colomb. Ouvrage illustré de 112 grav. sur bois, par A. Marie. Gr. in-8^o, 255 p. Paris, lib. Hachette et C^{ie}.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — VIII. Jean-Jacques Benouard de Villayer, le seul académicien nantais (1603-1691), par M. René Kerviler. Broch. in-8^o, 35 pp. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET DE CÉRAMIQUE ET DU MUSÉE LAPIDAIRE DE LA VILLE DE RENNES; par M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes, 2^e édition, revue et augmentée. In-8^o, 518 p. Rennes, imp. Leroy et fils.

COURS DE PHILOSOPHIE, rédigé conformément au programme officiel du baccalauréat ès lettres, et suivi d'un précis d'histoire de la philosophie; par E. Gille, prêtre de l'Immaculée-Conception, professeur de philosophie à l'Institution Saint-Vincent-de-Paul, de Rennes. In 8^o, 604 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Lecoffre fils, et C^{ie}.

DE LA SUPPRESSION D'ENFANT, par E. D. Cabrye, président du tribunal de Châteaulin (Finistère). In-8^o, 115 p. Rennes, imp. Catel et C^{ie}; Paris, lib. Durand et Pedone-Lauriel.

DE L'ORGANISATION DU JURY EN MATIÈRE CRIMINELLE A ROME ET DANS NOTRE LÉGISLATION MODERNE. Thèse pour le doctorat; par Michel Martial-Robert Jousseume, avocat. In-8^o, 217 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DÉLIVRANCE ET SAUVETAGE, poésie; par Victor Drouyer, 2^e édition, revue et corrigée. In-8^o, 8 p. Rennes, imp. Hamon; lib. générale de l'Ouest; l'auteur. 0 fr. 50

DISCOURS, prononcé par le Dr Lefevre, à la séance publique, du 10 décembre 1876, de la Société Académique de Nantes. — Broch. in-8°, 16 pp. Nantes, imp. ve Mellinet.

DOUZE HEURES DE VEILLE A LA PORTE DU TABERNACLE, suivies d'un Chemin de la Croix eucharistique, par l'abbé Gaignet, directeur au grand séminaire de Luçon (Vendée). — In-18, 233 p. Luçon, imp. Bideaux; Paris, lib. Berche et Tralin

ECHOS ET SONNETS, par Paul-Georges. — In-12, 37 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; lib. Morel.

EPINES ET ROSES DU CŒUR, par R. des Grottes. — In-8°, 25 p.; Saint-Nazaire, imp. Fronteau.

ETUDE SUR LA REPRÉSENTATION LÉGALE DU COMMERCE EN FRANCE, par Auguste Foulon, secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes. — In-8°, 168 p.; Nantes, imp. Boucherie et Cie.

FAMILLE (LA) DESCARTES EN BRETAGNE (1586-1762), par S. Ropartz. — 1 vol. in-8°; Rennes, Verdier.

MA BIOGRAPHIE, par J. Lefebvre. — In-8°. 15 p.; Nantes, imp. Vincent-Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR LA PAROISSE DES LUCS-SUR-BOULOGNE, diocèse de Luçon (Vendée), par M. l'abbé Th. de Goué. — Broch. in-18, 27 pp.; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR UNE LETTRE DE D'AUBIGNÉ, par M. Paul Marchegay. — Broch. in 8°, 16 pp.; la Roche-sur-Yon, imp. L. Gasté.

Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*. Tiré à 100 ex.

OUEST (L'). Indicateur des Chemins de Fer et Bateaux à Vapeur de Normandie et de Bretagne. Bulletin général d'annonces commerciales, industrielles et judiciaires, paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois, par livraison de 16 pages in-4°. — Un an, 4 fr. — Le num., 15 cent.

En vente dans les Gares, chez les Dépositaires du *Petit Journal* et les Marchands de Tabac.

SABRE (LE) DE L'ÉCOLE DE MARS, du musée archéologique de Nantes, par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. — In-8°, 22 p.; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

SAINTE CLAIR, PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES. Sa mission, son tombeau, ses reliques, par Robert Oheix. — In 8°, 18 p.; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (février-mars 1876).

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES. Discours prononcé à la séance publique annuelle du 24 décembre 1876, par M. H. Thibaud-Nicollière, vice-président. — Broch. pet. in-8°, 20 pp.; Nantes, imp. Ed. Vincent.

UN FRUIT SEC, par Mlle Zanaïde Fleuriot. — 2 vol. in-18, de 262 et 315 pp.; Paris, Lecoffre; chaque vol. 2 fr.

VOYAGE EN ITALIE. *Lettres écrites d'Italie*, par M. Eugène Lambert. — Broch. in-8°, 48 pp.; Nantes, impr. ve Mellinet.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes... VERDIER.	A Luçon... ANTIGNY.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONL.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.